BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4053 du Mardi 4 Mai 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONGO

Le FMI est-il toujours le sauveur attendu?

(P.3)

PROTECTION SOCIALE

Les centrales syndicales sollicitent la création d'un fonds national

Des travailleurs pendant le défilé (P.5)

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL DU CONGO

Le nouveau coach se fait toujours désirer

(P.16)

PENSIONS

Encore et toujours des retraités mal traités

(P.3)

EDITORIAL: Libre, la presse?

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Les pasteurs consacrés (P.9)

Clôture de la session ordinaire couplée à la consécration des pasteurs stagiaires

OFFICE NOTARIAL NIATI - TSATY
Tél.: (+242) 05 5492900 /06 4445248
E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise, Avenue Charles De Gaulle, en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville
B.P.: 1707 - Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

RESEAU IBN HAYTHAM POUR LES OPTIQUES ET L'AUDIOLOGIE

Société à Responsabilité Limitée / Au capital de: 1.000.000 F. CFA
Siège social: Avenue Charles DE GAULLE, en face de l'hôtel ELAIS, Centre-ville, Pointe-Noire
RCCM CG-PNR/18-B-318 / REPUBLIQUE DU CONGO
OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE, EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, CHANGEMENT DE GERANT

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire reçu en la forme authentique par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 25 mars 2021, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire centre sous le Folio: 68/8 N°2462 le 13 avril 2021, les associés de la Société RESEAU IBN HAYTHAM POUR LES OPTIQUES ET L'AUDIOLOGIE SARL ont décidé ce qui suit:
- Ouverture d'un établissement complémentaire dans le ressort de Pointe-Noire, à l'adresse suivante: Grand Marché, Rond-point E.P. LUMUMBA, Pointe-Noire;
-Extension de l'objet social par ajout de l'activité suivante: Médecine générale;
- Nomination de Monsieur Ibrahim SAMIR en qualité de Gérant pour une durée de trois (3) ans, en remplacement de Monsieur FALAH FOZE Mofadi Alhaded.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro CG-PNR21 DA 140, le 19 avril 2021.

Pour annonce
Maître S. Chancel NIATI - TSATY
Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Bogañda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718 / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JERELAURE

Au capital de F. CFA : 175 500.000.
Siège social: Quartier Siafoumou, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG PNR 01-2021-B50-00015

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Avril 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 079/1 N°1047, les associés de la SCI JERELAURE ont nommé Monsieur BASSOA Xavier comme gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JERELAURE, en remplacement de Madame BOUNGOU NKALA Dora Rolanchel Nancy, pour une durée de quatre (04) ans.

Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce le 23 Avril 2021, et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro M-00824.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

AVIS DE VENTE MATERIELS
GRAND GARAGE DU KOUILOU

Le Liquidateur de la société LE GRAND GARAGE DU KOUILOU SARLU dissoute par anticipation suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2021, vend le matériel ci-après;

Liste du matériel:

- Camion benne Renault 12 m3
- Elévateur Manitou 4×4 5T
- Elévateur Taylor 15T
- Elévateur Lalmar 12T
- Chargeur Caterpillar 950
- Chargeur Caterpillar 950
- Chargeur Caterpillar 950
- Chargeur Caterpillar 950
- Elévateur 2T
- Elévateur 3T
- Buldozer D06 Cat
- Minibus Hundai 30 Places
- Pickup Mitsubishi
- 1 Terrain de 1330 m2 au centre-ville en face du cimetière

POUR INSERTION LEGALE

LE LIQUIDATEUR

Cabinet d'Avocats Claude COELHO
Tour Mayombe 10ème étage, App. A33
B.P. : 430 – Pointe-Noire
Tél. 05 567 36 66

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

Fondation ODZALA-KOKOUA

OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste	Juriste	**Fonction Majeure:** Le juriste doit assurer l'application effective de la loi depuis l'arrestation des délinquants fauniques jusqu'à l'expiation complète de leur peine, en passant par l'exécution des décisions de justice.
Localisation	Parc National d'Odzala Kokoua, Ewo (Cuvette-Ouest) République du Congo	
Rapporte au	Chef de Service Lutte Anti-Braconnage (LAB)	
Date de début	1er juin 2021	

Contexte:
La Direction de l'Unité de Gestion de la Fondation d'Odzala-Kokoua dans sa traditionnelle mission de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage, recherche un (e) Juriste pour appuyer et renforcer l'équipe du Service Lutte Anti-Braconnage (LAB) dans le processus d'élaboration et de suivi des procédures judiciaires sur la criminalité faunique, jusqu'à leur aboutissement dans les tribunaux.
Description du poste: Le Juriste intégrera l'unité de suivi Juridique et médiatique, il devra spécifiquement:
Suivi Juridique:
• Assurer le respect de la Loi et procédures LAB lors des opérations de contrôle au niveau des barrières, lors d'une arrestation/interpellation et lors d'une perquisition;
• Participer activement aux auditions des délinquants fauniques,
• Appuyer la rédaction des PV tout en veillant à la bonne qualification des infractions (que la responsabilité des délinquants soit bien établie; de nature à lier l'appréciation des magistrats à l'application effective de la loi);
• Effectuer le suivi juridique des procédures pénales (veiller à la bonne tenue des auditions, au délais de garde-à-vue, rencontrer le Procureur ou équipe judiciaire afin d'échanger sur le cas en mettant à disposition toute information permettant d'établir efficacement à leur niveau la culpabilité des délinquants fauniques) afin de prévenir tout vice de celles-ci;
• Effectuer hebdomadairement les visites de prison; prévenir tout risque d'évasion et/ou de corruption et diligenter la procédure en cas d'évasion;
• Rédiger les analyses juridiques de chaque cas dès la disponibilité des PV; établir efficacement un argumentaire au profit du plaidoyer de l'avocat/ ou de la défense des cas lors des audiences;
• Diligenter les procédures de recouvrement des dommages-intérêts;
• Rencontrer le greffier avant chaque audience afin de s'assurer de la présentation des dossiers du PNOK à l'audience/ou connaitre les raisons de leur mise en attente;
• Effectuer le suivi d'audience (remplir la fiche d'audience et en produire rapport);
• Diligenter la procédure de transfèrement (en cas de besoin) et en assurer l'exécution;
• Ouvrir un dossier à chaque procédure (opération) et le mettre à jour à toute évolution/information (remplir au pas la fiche signalétique du dossier);
• Remplir et envoyer les fiches ETIS/ECOMESSAGE de chaque cas;
• Archiver toutes les procédures au niveau du l'unité juridique (scannage des PV, de tous les documents relatifs au dossier);
• Enregistrer tous les éléments relatifs aux interpellations, arrestations et condamnations (fiches de constat, circonstances, photos, vidéos, …);
• Tenir/mettre à jour la base des données de l'unité juridique (sur support numérique, fichier Excel);
• Élaborer le rapport des activités mensuelles du l'unité juridique dans les délais;
• Favoriser une collaboration permanente entre le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux (les magistrats), le Ministère de l'Economie Forestière;
• Favoriser une bonne compréhension de la loi sur la Faune Sauvage et la Flore en vue de son application effective à l'égard du corps magistral et des services de répression (Ministère de l'Economie Forestière, Gendarmerie, Police, Douane…) par des échanges permanents (présentations PowerPoint des sujets portant sur les différents aspects de la criminalité faunique, corruption et moyens de lutte; mise à disposition des textes de loi et guide juridique y relatifs);
• Assurer la correspondance avec les avocats sous la supervision du Chef de Service LAB.
Suivi médiatique:
Travailler en étroite collaboration avec le Chef de Service LAB, le Directeur du PNOK, le Directeur Adjoint du PNOK et le Chef de Bureau de liaison du PNOK afin de:
• Maintenir un contact permanent avec les journalistes;
• Rédiger des articles sur les différentes opérations et décisions de justice;
• Permettre la production et la publication de pièces médiatiques;
• Remplir la base de données médiatique

Relations clés:	**Compétences, qualifications et expérience nécessaires pour le poste:**
1. Le Chef de Service LAB; 2. Les Chefs de Secteurs; 3. Le Mentor LAB; 4. Le Responsable de l'Unité Analyse/Renseignement 5. Le Chef de Bureau de liaison 6. Les éco-gardes du PNOK 7. Autorités locales 8. Autorités judiciaires et Forces de l'Ordre 9. Population locale 10. Médias	1. Disposer d'un diplôme/formation en lien avec le droit pénal/procédure pénale, la criminologie; 2. Avoir travaillé dans un cabinet d'Avocat ou d'Huissier, ou avoir été membre d'une associations ou ONG en qualité de juriste; 3. Être engagé dans la lutte contre le trafic illégal de faune et de flore; 4. Disposer d'une expérience minimum de 5ans en administration, investigations judiciaires et en gestion d'une équipe; 5. Avoir quelques notions en communication (pour la partie médiatique); 6. Être intègre, ouvert d'esprit, un bon équilibre psychologique, bonne comprehension des situations et anticipateur, avoir le sens de la recherche; dynamique, engagé, apte au risque, persévérant jusqu'à l'obtention de résultats, capable de adapter à la pression et au stress, independent et prêt à voyager et à s'installer en sous-région; 7. Être parfaitement apte à utilisation de l'outil informatique (Office principalement); 8. Appuyer le Service LAB pour tout autre besoin lorsque nécessaire;

Compétences Linguistiques:
• Parler couramment le français, le lingala et idéalement l'anglais;

Dossier de Candidature:
Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation et les copies des diplômes, doivent être adressées avant le 23 mai 2021 à l'adresse: rh.odzala@africanparks.org avec copie à: pnok@africanparks.org

Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à passer un entretien.

CONGO

Le FMI est-il toujours le sauveur attendu?

La crise économique et financière que traverse le pays, couplée à la pandémie de COVID-19, semble pousser les acteurs politiques à se recroqueviller sur eux-mêmes, laissant ainsi le terrain aux simples citoyens qui y vont de leurs commentaires. A la majorité, c'est le silence total. Le sujet devient tabou et personne n'ose en parler ou s'exprimer comme ils ont l'habitude de le faire sur bien d'autres sujets d'actualité. A l'opposition, l'heure est plutôt au repli sur soi.

Clément Mouamba

La crise financière et économique actuelle n'est pas seulement dûe à la chute du prix du baril de pétrole comme le prétendent certains mais aussi à la mauvaise gouvernance financière.

Le pays étant en difficulté de balance de paiement, il devrait signer avec le FMI. D'où les négociations engagées depuis 2017.

A l'époque secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, président du Sénat, avait estimé que cette crise était maîtrisable. *«Notre pays a tous les atouts pour la surmonter. Dans cette perspective, la démarche engagée par le Gouvernement à l'endroit du FMI et qui se situe dans l'approche de la CEMAC, est à soutenir. Le Sénat s'impliquera pour l'aboutissement de l'accord avec le FMI tout comme il veillera à ce que son exécution se fasse sans entrave»*, avait-il déclaré à l'ouverture de la session budgétaire le 16 octobre 2017.

La crise n'est pas toujours surmontée. Le pays est toujours suspendu au FMI même si on n'en parle plus. Cette crise a fragilisé la vie politique et le quotidien des Congolais. Plusieurs chantiers financés par l'Etat sont en arrêt et les entreprises ont-été obligées de mettre les ouvriers en congé technique ou mettent la clé sous le paillasson.

Après s'être habitués à un grand train de vie, grâce à la manne pétrolière, les Congolais vivent le temps des vaches maigres. La diversification économique peine à se mettre en place. Même l'industrie touristique qui, sous d'autres cieux, contribue énormément au P.i.b (Produit intérieur brut) peine à décoller au Congo.

Les politiques n'osent même plus s'exprimer sur le sujet.

Le sujet devient un tabou alors que la crise sévit durement dans le pays et que les effets se font toujours sentir. La cause nationale fortement en jeu, recommande d'édifier les Congolais devenus interrogateurs et inquiets, afin d'élever leur patriotisme et les mettre à l'abri de la manipulation et de l'intoxication. Il faut les rassurer.

A l'opposition, c'est le même refrain. Les leaders politiques étaient plus préoccupés par l'élection présidentielle dont ils n'étaient pas, pour certains, candidats.

Les débats politiques se font de plus en plus rares comme leurs acteurs politiques qui refusent maintenant d'accorder des interviews aux journalistes. En tout cas, le climat sur le terrain politique devient très morose. Ici, on a peur de parler, là-bas, on évite. Tel est le constat qui se dégage depuis que la crise économique et financière a gagné le pays en imposant un mutisme total aux acteurs politiques y compris ceux de la société civile.

Plus on n'en parle, mieux les Congolais ont soif de savoir le point de négociations avec le FMI et, surtout, le niveau d'exécution des 48 mesures édictées par l'institution de Breton Woods.

Après la première tranche débloquée, la deuxième est toujours gelée. Au cours d'une conférence de presse qu'il a organisée le 10 octobre 2017, Clément Mouamba affirmait que le pays avait besoin du FMI pour sortir de la crise. *«Le Congo ne peut pas seul retrouver ses équilibres macro-économiques. Nous avons besoin du FMI pour sortir le pays de la situation actuelle. L'appui du Fonds permettra d'apporter la confiance aux investisseurs»*, avait-il expliqué.

Face à la crise, Clément Mouamba a pensé qu'il y a urgence à signer avec le FMI. *«Nous attendons que la délégation revienne pour discuter du Programme que le Congo a mis en place. C'est notre Programme, et le FMI est dans l'obligation institutionnelle de soutenir les Etats qui sont en situation de déficit macro-économique»*, avait-il indiqué, tout en faisant savoir qu'il y a forcément des contraintes à cela. Mais qu'est-ce qui a pu achopper et où? Pourquoi le Congo n'a-t-il toujours pas signé avec le FMI? Quelles en sont les raisons?

Pour le Premier ministre, le FMI devrait aider le Congo à améliorer le niveau de ses recettes et à maitriser ses dépenses publiques, tout en évitant de contracter d'autres dettes.

Le Gouvernement n'a pas d'autres choix que de revoir à la baisse ses ambitions en matière de dépenses publiques et d'investissements, pour éviter l'endettement excessif.

Si le Parlement exerçait pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale que lui confère la Constitution, l'addition de la dette ne devait peut-être pas être trop salée. En effet, la Constitution fait devoir aux parlementaires de contrôler l'action de l'exécutif et leur donne les moyens d'exercer ce contrôle.

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences humanitaires et économiques négatives pour le Congo. L'économie s'est contractée de 8% en 2020. Au cours des discussions qu'elle a eues de façon virtuelle en février 2021 avec les autorités congolaises pour mener les consultations au titre de la première revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le conseil d'administration du FMI, la mission de cette institution conduite par Pritha Mitra a fait une déclaration. Les arriérés antérieurs et les faiblesses structurelles continuent de peser sur la croissance économique hors pétrole. *«Face à une forte baisse des revenus pétroliers, la situation budgétaire globale s'est fortement dégradée en 2020. En revanche, le déficit primaire hors pétrole s'est amélioré à 15%... En 2021, l'amélioration des revenus pétroliers fera passer la position budgétaire globale en excédent. Cependant, le déficit primaire non-pétrolier augmentera à 18%...la dette du Congo reste insoutenable. Après avoir atteint 100% du PIB, la dette publique devrait baisser pour se situer autour de 87%...les réformes structurelles avancent lentement… Les autorités ont fait des progrès dans les discussions des accords de restructuration de la dette envers leurs créanciers extérieurs. Cependant, elles doivent intensifier leurs efforts et achever rapidement les restructurations de manière à rétablir la soutenabilité de la dette à moyen terme»*, avait-elle indiqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PENSIONS

Encore et toujours des retraités mal traités

Les retraités de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) continuent de subir le martyre. Sans aucune considération, ils sont soumis à des pratiques inhumaines et injustes. Entre débrouillardise, tâtonnement et la perte de crédibilité, la CRF fait souffler sur ses retraités le chaud et le froid. Une drôle de manière de traiter les personnes qui ont cotisé et servi loyalement la République.

Le siège de la CRF

Il est difficile pour certains retraités de percevoir leur pension à la CRF. Depuis la prétendue informatisation de leur système et l'établissement des cartes biométriques, les retraités ne savent plus à quel saint se

(Suite en page 4)

Editorial

Libre, la presse?

Nous vivons dans un pays où les choses n'ont pas toujours la franchise de la clarté. Nous avons célébré ce 3 mai 2021, comme tous les 3 mai chaque année, la Journée mondiale de la liberté de la presse. C'est-à-dire que nous nous sommes rappelés que tous ces journaux qui sont fabriqués, diffusés, acheminés aux quatre coins du monde se font au prix, parfois, de la liberté de ceux qui les fabriquent.

C'est l'occasion de rappeler à notre public, par lequel nous tirons justification de notre profession, que le journal que vous tenez entre les mains, la télévision que vous regarderez ce soir, la radio que vous écouterez sont le fruit du travail d'exercice de la liberté des femmes et des hommes qu'on appelle journalistes. Mais le métier que nous exerçons évolue de manière fulgurante, au point que des prédicteurs parlent d'un possible journalisme sans journalistes dans le futur.

Mais nous n'en sommes pas là au Congo. Notre travail se fait dans la difficulté décuplée par une pauvreté qui nous rend vulnérables aux menaces, aux tentations, aux violations de la loi, à la fragilité des lois et des institutions de façade. Nous sommes vulnérables y compris à l'ambiguïté qui nous veut amoureux de liberté pour rendre une information au-dessus de toutes les influences, mais pauvres, au fond, et limités.

Sommes-nous des journalistes libres, au Congo? La liberté de la presse existe-t-elle dans notre pays? Et les journalistes que nous sommes recherchons-nous vraiment la liberté pour l'exercice, libre, de notre profession? A quoi l'usons-nous puisque depuis les élections dernières par exemple, nous ne nous distinguons pas par un zèle effréné pour annoncer à notre public ce qu'il a envie de savoir?

Nous ne sommes influents que lorsqu'on veut bien nous laisser jouer ce rôle. Les moyens d'exercice de la profession, nous ne les cherchons même pas. Internet, notre outil devenu fondamental, a été coupé pendant plus de trois jours avant l'élection du 21 mars. Cela n'a pas semblé nous gêner beaucoup. Un de nos confrères est en prison, et nous ne donnons pas l'impression que cela nous angoisse vraiment. Nous disposons d'Un Conseil supérieur de la Liberté de la communication, mais nous semblons nous demander à quoi il sert…

Ce n'est pas pour dire que nous n'avons pas besoin de plus de liberté dans notre métier. Mais la liberté ne peut pas être partielle et contenter ceux qui la revendiquent. Elle doit être complète pour être «libre» pour tous.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VIE DES PARTIS

Le PCT appelé à jouer pleinement son rôle d'aiguillon de l'action publique

La quatrième réunion ordinaire du bureau politique du comité central du Parti congolais du travail (PCT) issu du 5e congrès ordinaire, s'est tenue vendredi 30 avril au palais des congres, à Brazzaville, sous la direction de son secrétaire général, Pierre Moussa. *«La responsabilité du PCT est fortement engagée dans la mise en œuvre du projet de société du Président réélu».*

Le présidium

Cette réunion ordinaire du bureau politique du comité central du PCT a été consacrée à l'examen et à l'adoption de trois dossiers: synthèse des travaux de la troisième réunion du bureau politique tenue le 26 décembre 2020; rapport d'activités du secrétariat permanent du bureau politique du comité central couvrant la période de janvier-avril 2021; déclaration du bureau politique relative à l'élection du Président du comité central du PCT à la magistrature suprême.

Dans la déclaration lue par le secrétaire permanent du PCT, chargé de la communication, Parfait Iloki, le bureau politique, tout en félicitant le peuple congolais pour sa maturité politique, se réjouit du succès de Denis Sassou-Nguesso à la dernière présidentielle. *«Le bureau politique se satisfait des conditions de transparence, de paix et de sécurité dans lesquelles s'est déroulée cette élection sur l'ensemble du territoire national»*, indique la déclaration.

Et de poursuivre: *«Le bureau politique salue le discours d'investiture prononcé par le camarade Denis Sassou Nguesso le 16 avril 2021, déclinant les grandes lignes de son programme de gouvernement pour le quinquennat qui démarre».*

Parfait Iloki

Enfin, le bureau politique réitère son engagement à accompagner le Président de la République dans la mise en œuvre de sa politique.

Clôturant les travaux, Pierre Moussa a appelé les membres du bureau politique à la responsabilité. *«Les pertinentes directives que nous venons d'émettre, aideront assurément notre action pour les mois à venir. La responsabilité du Parti congolais du travail est fortement engagée dans la mise en œuvre du projet de société du président réélu. C'est pourquoi le PCT devra plus que jamais être a l'écoute du peuple et jouer pleinement son rôle d'aiguillon de l'action publique»* a-t-il déclaré.

Cette réunion est la première de l'année 2021 et la quatrième après le 5e congrès ordinaire tenu du 27 au 30 décembre 2019.

Pascal-AZAD DOKO

(Suite de la page 3)

Vouer. Entre désespoir et maladies, il faut craindre le pire. Déjà, les conditions de leur paie ne sont pas adaptées et appropriées et sont soumises à de multiples tracasseries.

Pendant la paie, beaucoup de pensionnés ne touchent parfois pas leur pension au même moment que leurs collègues. Et pour cause, on leur fait parfois savoir que l'argent est fini!.

Dans ce lot des retraités, il y a, bien évidemment, ceux qui reviennent des autres localités du pays. Pour certains, ils empruntent de l'argent pour venir à Brazzaville, dans l'espoir de percevoir leur pension. Ils prennent l'avion, le train ou les bus.

Malheureusement, les disponibilités de la CRF ne leur permettent pas d'honorer leurs dettes!. Ces pratiques devraient interpeller la conscience des autorités. Il est insensé, malgré la volonté du chef de l'Etat de lutter contre les antivaleurs, de continuer à faire subir à ces personnes, déjà en âge avancé, des telles injustices comme si demain, ceux qui le font ne seront jamais retraités.

En tout cas, les retraités ne cessent d'être mal traités à la CRF. Pour leur propre argent cotisé, ils sont condamnés au calvaire. On leur fait faire plusieurs contrôles pour rien, alors que le vrai problème n'est pas traité à la source. Aujourd'hui, ils sont à 28 mois de pensions impayées. Une situation qui met en danger plus de 420.000 citoyens congolais dont les conditions de vie sont liées à la pension de retraite.

Ces impayés sont dûs essentiellement à la non application des textes et au non-respect des engagements pris par le Gouvernement; l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition de la CRF; l'irrégularité des virements des cotisations sociales; l'absence d'un budget à la CRF, obligée de faire des ponctions sur les fonds des pensions pour assurer son fonctionnement et payer les salaires de ses agents qui, eux, cumulent 14 mois d'impayés; la non-prise en compte dans le budget de l'Etat des retraités dits nouveaux.

Si la Caisse des retraités des fonctionnaires (CRF) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) connaissent des difficultés, c'est parce qu'on ne leur reversait pas de l'argent réel, *«mais de simples écritures. Pendant qu'on avait de l'embellie financière, on avait baissé la vigilance. Les retraits étaient faits sur les bulletins et n'étaient pas reversés au niveau de ces deux structures. D'où la situation que nous vivons aujourd'hui»,* avait expliqué Clément Mouamba, au cours de sa conférence de presse du 10 octobre 2017.

Depuis lors, la situation ne s'est guère améliorée.

KAUD

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENTPRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

CABINET
N°078/MEPSA.CAB-.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

NOTE CIRCULAIRE

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

A Mesdames et Messieurs:

-Les Directeurs départementaux de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

-Les Inspecteurs, chefs des circonscriptions des circonscriptions scolaires/coordonnateurs sectoriels;

-Les Chefs d'Etablissements publics, privés et conventionnés.

Objet: réalisation de l'enquête sur les Indicateurs de prestations de services en éducation (SDI en anglais) sur l'ensemble de l'étendue du territoire national.

La présente circulaire précise donc les modalités pratiques du déroulement de l'enquête dans les établissements scolaires publics, privés et conventionnés dans les douze (12) Départements de la République du Congo.

1.PERIODE DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

L'opération relative à l'enquête sur les indicateurs de prestations de services en éducation dans les établissements scolaires se déroulera dans la période allant du 09 avril au 06 juin 2021. L'ensemble des opérations d'enquête SDI est précédé par une campagne de sensibilisation de proximité et dans les médias.

2.DE L'IMPLICATION DES DDEPSA, DES INSPECTEURS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE SDI DANS LES DEPARTEMENTS

Font partie des équipes de mise en œuvre de la campagne d'enquête SDI dans les circonscriptions scolaires situées dans les douze (12) Départements:

-les Directeurs départementaux de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

-les Inspecteurs, chefs des circonscriptions scolaires/coordonnateurs ;

-les chefs d'établissements scolaires ;

-toutes les personnes désignées par la Préfecture, par la sous-préfecture ou la Mairie.

A cet effet, ils sont tenus de rester à leur poste de travail aux dates qui leur seront communiquées du passage de la mission relative aux équipes d'enquête dans les établissements sélectionnés dans les Départements.

3. DE LA REALISATION DE L'ENQUETE SDI SUR L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS

Les Préfets, les Sous-Préfets ou le Maire facilitent le déroulement de la campagne d'identification et d'enrôlement des enseignants dans leurs Départements respectifs et veillent au bon déploiement des équipes dans tout le territoire sous tutelle.

4. DES EQUIPES DE REALISATION DE LA MISSION

L'équipe opérationnelle de cette enquête dans les circonscriptions scolaires sera composée des personnes issues de la liste des agents enquêteurs validée par le PRAASED, réparties comme suit:

-un superviseur départemental ;

-un chef d'équipe ;

-quatre enquêteurs.

J'attache du prix au respect des dispositions ci-dessus pour la réussite de cette activité.

Fait à Brazzaville, le 21 Avril 2021.

Le Ministre,

Anatole Collinet MAKOSSO

Ampliations
MEPSA-CAB 02
MID 02
IGEPSA 01
DGEB 01
DGES 01
DGRHAS 01
DGAENF 01
DINRAP 01
Banque Mondiale 02
PRAASED 01
Archives 01/14

PROTECTION SOCIALE

Les centrales syndicales sollicitent la création d'un fonds national

L'humanité a célébré la 111e Journée internationale du travail, le samedi 1er mai 2021, sous le thème: *«Création d'emplois et nouveau contrat social»*. Au Congo, cette journée commémorée depuis 1962, n'a pas connu son ambiance festive habituelle. Une simple déclaration commune des trois centrales syndicales les plus représentatives, à savoir: la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), la Confédération syndicale du Congo (CSC) et la Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (COSYLAC). Pour interpeller le Gouvernement sur les préoccupations des travailleurs.

Les officiels

Une vue de l'assistance

La cérémonie a été présidée par Firmin Ayessa, vice-premier ministre chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale. Les centrales syndicales ont été respectivement représentées par Elaut Bello Bellard, président de la CSTC; Daniel Mongo, président de la CSC, et Jean Bernard Malouka, secrétaire général de la COSYLAC.

Dans leur déclaration, les trois syndicats ont rappelé que la fête du travail reste pour elles le moment de conquête de nouveaux droits; ils ont formulé des revendications en faveur d'un travail décent et pour un développement durable.

Elles ont lancé un appel au futur Gouvernement pour créer un fonds national pour la protection sociale en attendant de rendre l'assurance maladie universelle opérationnelle.

Ces centrales syndicales ont insisté sur le fait qu'il est nécessaire d'accroître l'investissement public et d'investir dans le secteur public, notamment dans les sous-secteurs à forte valeur ajoutée, afin de créer des programmes publics d'emplois et de stimuler la création d'emplois de qualité.

Elles ont formulé aussi le vœu de voir les initiatives gouvernementales être conduites à leur terme pour le bien-être des travailleurs et de la population. D'exhorter le Gouvernement à poursuivre le processus devant conduire à la ratification des Conventions internationales du travail, en particulier les cinq qu'elles jugent importantes dans le cadre normatif.

Et de l'interpeller sur le paiement des arriérés de pension des retraités de la CRF et des arriérés de salaire des établissements à budget de transfert, l'apurement des droits des ex-travailleurs des entreprises liquidées, la prise en charge des dossiers par la CNSS des retraités ex-travailleurs de l'ex-ONPT et des autres sociétés étatiques concernées, la publication du décret portant fixation du montant du SMIG à 70.000 f CFA, l'instauration d'un véritable dialogue social à travers le respect de la périodicité conformément au décret instituant le Comité national du dialogue social, etc…

Tout en prenant acte de ces préoccupations, Firmin Ayessa a rassuré les syndicalistes que la prise en compte et le traitement des attentes légitimes ainsi exprimées seront bien au cœur du grand chantier qui va s'exécuter tout au long du prochain quinquennat dans le cadre du projet de société du Président de la République: *«Ensemble, poursuivons la marche».*

Philippe BANZ

FÊTE DU TRAVAI

Des manifestations ont bel et bien eu lieu

A la faveur de la commémoration de la fête du 1er mai, la fête du travail, des manifestations ont quand même eu lieu ici et là. Ce malgré la pluie battante, et surtout le contexte de la pandémie à coronavirus COVID-19. Des participants à ces différentes manifestations se sont exprimés.

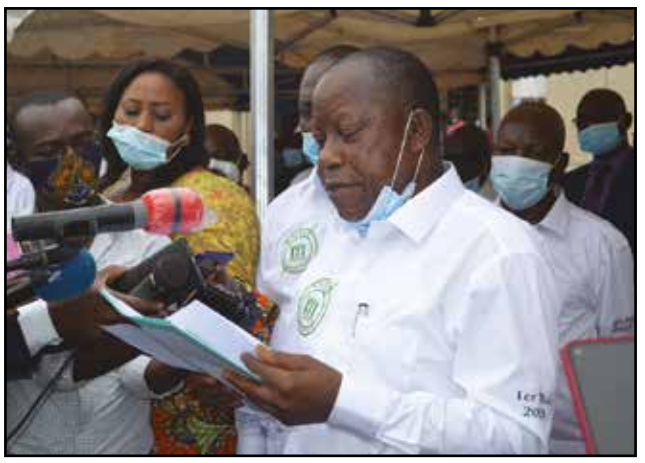

Elaut Bello Bellard

O. Jean Aimé, membre de la Confédération syndicale congolaise (CSC): *«Je dois tout d'abord rendre un grand hommage à ce grand syndicaliste, Jean-Michel Bokamba-Yangouma qui a quitté la terre des hommes il y a quelques mois. Cette fête a une longue histoire, qu'il ne faut pas fouler aux pieds. Nous devrions organiser des journées de réflexion pour conscientiser les travailleurs».*

K. Jean-Pierre, membre de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC): *«Il y a bientôt quatre ans que notre centrale syndicale a toujours organisé des défilés ici à la place de la gare. Tout juste pour rappeler les enjeux de cette fête pour que les uns et les autres prennent conscience du combat que mène notre syndicat dans le pays. Et susciter d'éventuelles adhésions».*

A. Mireille Solange, stagiaire dans une chaîne radio de la place: *«Les syndicalistes doivent se battre pour améliorer nos conditions sociales. Je suis stagiaire dans une radio de la place depuis 14 ans. Quand il y a des recrutements on choisit ceux qui ne sont même pas concernés. C'est vraiment dommage!».*

Vue du défilé

B. Maurice, syndicaliste: *«Je saisis cette opportunité pour dire que la RAV (Redevance audiovisuelle, Ndlr) n'est pas seulement l'affaire des médias publics, elle doit concerner aussi les médias privés. Organisez les émulations pour encourager les meilleurs travailleurs».*

Pascal-Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Vers le Pont du Djoué: un jeune homme sauvé des eaux !

Un jeune homme s'est jeté dans la rivière Djoué, dimanche 2 mai 2021. Le courant, fort à cet endroit en cette saison des pluies, l'a entraîné en direction du pont du Djoué. Désespéré, il a commencé à réaliser son infortune. Deux jeunes gens, qui rôdaient par-là, se sont alors jetés dans la rivière pour le tirer de ce mauvais pas, au prix de grands risques pour leur vie. Dieu merci aussi, les sapeurs-pompiers, alertés à leur tour, sont arrivés. Ayant déployé leur matériel, ils ont réussi à repêcher le jeune homme et les deux sauveteurs volontaires. Le jeune infortuné a été rejoint par ses parents, informés par les gens qui l'ont reconnu. Renseignement pris auprès de ceux-ci: il souffrirait de troubles mentaux.

Un flou dans l'activité d'une prétendue ONG

Depuis plusieurs mois, des équipes de jeunes gens et de jeunes filles font une quête à Brazzaville. Ils arpentent les rues, font irruption dans les magasins, les administrations, les établissements scolaires etc. Munis d'une caisse et, parfois d'un registre, ils expliquent à leurs interlocuteurs que l'argent collecté est destiné à un orphelinat dont le siège est situé, semble-t-il, au quartier Mama Mboualé, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Mais certains flairent un flou dans leur activité. Serait-ce une simple escroquerie ?

Ras-le-bol des travailleurs de l'ANAC à Brazzaville

Les agents de l'Agence nationale pour l'aviation civile (ANAC) sont entrés en grève depuis près d'une semaine. Ils réclament huit mois d'arriérés de salaire et le départ du directeur général pour, disent-ils, *«mauvaise gestion»* de l'entreprise. Ils tiennent un sit-in, accompagné d'un concert de casseroles à l'entrée du siège de leur organisation, et suivent avec attention les syndicalistes qui continuent à négocier leur sort.

Vendeurs et vendeuses à l'oreille dure

Le dimanche est un jour où les marchés ouverts sont fermés, notamment dans les trois grandes villes du pays. Une décision des autorités nationales, afin d'endiguer la pandémie de COVID-19. Mais, têtus comme des mouches, les vendeurs et vendeuses ne l'entendent pas de cette oreille. Ils reviennent toujours occuper les tables le dimanche malgré l'interdiction. Ce que voyant aussi, certains agents de la Force publique trouvent le moyen de les racketter. En témoigne, la scène vécue au marché Total de Bacongo dimanche 2 mai vers 14h, quand un policier et ses subordonnés ont décidé de faire payer 500 francs CFA aux récalcitrants qu'ils ont rencontrés. Où serait partie cette taxe? Mystère! Ainsi va le pays…

Liberté de faire du commerce

Tout Congolais est libre de s'installer dans un marché quelconque à condition qu'il respecte les lois. Mais un lecteur nous fait constater qu'un nouveau commerçant se fait insulter, refouler par les anciens occupants. Certains n'acceptent pas les nouveaux venus et leur mènent une guerre, surtout les femmes. *«Il faudrait au moins que les responsables des marchés y fassent régner un peu d'ordre et respecter la liberté. Tout le monde a le droit de vivre en gagnant honnêtement son argent pour nourrir sa famille»*, estime notre interlocuteur.

Des lits qui font honte

On fait constater qu'à l'hôpital de base de Ouesso, dans le Sangha, les lits ont des matelas délabrés installés sur un support métallique, mais sans drap. Les malades n'ont pas le confort qu'exige leur état physique et mental. Ils sont confrontés à cette situation depuis longtemps. Il paraît que certains malades sont obligés de faire venir leurs propres matelas et draps de chez eux.

Progression du nombre d'enfants de la rue

A Brazzaville, le nombre d'enfants de la rue serait aujourd'hui supérieur à 1000, avec quasiment autant de filles que de garçons, selon une source. Ce qui doit, en principe, constituer une préoccupation pour les pouvoirs publics et les organisations humanitaires. Il est reproché aux autorités nationales de ne pas s'empresser pour juguler le phénomène.

COVID-19 dans la Likouala

La Coordination nationale cde gestion de la pandémie de COVID-19 redoutait en mars dernier le pire, après la campagne électorale ayant précédé l'élection présidentielle du 21 mars dernier. Dans le département de la Likouala, on a enregistré récemment 21 cas positifs de COVID-19, notamment à Impfondo et à Bétou, d'après les statistiques publiées par la direction départementale de la Santé. Des statistiques en progression et qui sont sources d'inquiétude.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CLÔTURE DE LA 5e ÉDITION DU SALON OSIANE

Rendre les entreprises plus compétitives et s'adapter aux tendances à l'environnement

Faire de la transformation digitale un véritable enjeu stratégique économique et social, tel a été l'objectif de la 5e édition du salon international des technologies de l'information et de l'innovation (Osiane) qui s'est ouverte le 27 avril 2021, en présentiel, au Palais des congrès et en virtuel sur la plateforme Osiane sous le thème: *«Co-construisons notre futur»*. Ce salon a été clôturé par Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, en présence de Luc Missidimbazi, promoteur de l'ONG Pratic, et Rose Marie Ovaga, coordonnatrice du salon Osiane, notamment.

Le ministre Léon Juste Ibombo posant avec les exoposants et les partenaires

Le salon Osiane, s'est réjouie Rose Marie Ovaga, a suscité l'adhésion de plusieurs acteurs de l'écosystème numérique et de l'innovation des pays de la sous-région Afrique et internationale. La 5e édition a été marquée par près de 5000 visiteurs en présentiel, près de 300 000 inscriptions en ligne et participations au forum, aux ateliers et aux tables rondes. 27 expositions dont 23 en présentiel et 5 en virtuel, 59 intervenants en ligne et en présentiel.

En choisissant le thème de cette 5e édition, a dit la coordonnatrice du salon, l'ONG Pratic a mis l'accent sur la nécessité d'innover pour rendre les entreprises plus compétitives et adapter aux tendances de l'environnement, la transformation due à la pénétration accélérée de la technologie dans toutes les chaînes de production.

Durant 4 jours, il s'est tenu 14 ateliers, 5 tables rondes, 6 formations et 2 conférence-débats des leaders et des personnalités internationales et africaines, l'exposition des inventions destinée à augmenter la visibilité des entreprises ou de leurs produits afin de leur permettre d'aller à la conquête de nouveaux marchés dans la sous-région d'Afrique centrale. Pour cela, trois espaces ont été ouverts: des espaces des startups sur la plateforme Osiane, des espaces médias, des espaces entreprises avec les stands ouverts au Palais des congrès. Un forum sur le financement en partenariat avec le cabinet de Delooite, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI) a été organisé. Il avait pour objectif de renforcer le rapprochement des acteurs de l'écosystème du numérique et financier, pour soutenir la mise en œuvre des projets ou initiatives intégratrices.

Un forum sur les flux internet (peering) en Afrique centrale s'est tenu avec des experts de l'écosystème de la sous-région. Il s'est focalisé sur la protection des données, la création et la discrimination du contenu internet. Des espaces B to B ont été ouverts pour faire connaître différentes opportunités dans l'écosystème digital en mettant en lumière les atouts des entreprises de l'Afrique centrale et de la République du Congo. L'académie du numérique de l'association Pratic a proposé aux participants et aux partenaires une large gamme de formation dispensée par des partenaires ou des experts de l'académie.

Pour le ministre Léon Juste Ibombo, le salon Osiane a donné l'occasion aux acteurs du numérique d'échanger sur les différents sujets, de fixer les partenariats gagnant-gagnant et de projeter l'avenir du numérique au Congo. *«La volonté affirmée du Président de la République, de faire du numérique un levier important de la diversification de notre économie et la stabilité politique, sont des aspects qui ont suscité l'assentiment et l'engouement des partenaires multilatéraux, mais aussi d'autres nombreux acteurs du numérique»*, a-t-il conclu.

Au terme de la 5e édition du salon Osiane, des partenaires et exposants ont été gratifiés. Luc Missidimbazi, quant à lui, a reçu un certificat d'encouragement, décerné par Jean Bruno Danga Adou, directeur général de l'Energie électrique du Congo (E^2C). Le promoteur de l'ONG Pratic l'a remis au ministre des Postes qui a soutenu le salon Osiane.

A noter que ce salon bénéficie, depuis sa première édition, de l'appui de l'Agence de régulation des Postes et communications électroniques (ARPCE).

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Comment redonner à l'ENAM (l'ex-Ecole supérieure du parti) son lustre d'antan?

Olga Ekouélé (Ouenzé, Brazzaville)

INTERNET

Offrir le très haut débit aux habitants de Brazzaville

En marge de la 5e édition du salon international des technologies de l'information et de l'innovation (Osiane), le Group Vivendi Africa Congo (GVA), avec son réseau en fibre optique jusqu'au domicile (FTTH-Fiber to the Home) a lancé ses offres Canal Box premium et Canal Box start à Brazzaville le 27 avril 2021, après son lancement à Pointe-Noire en avril 2019.

Mme Marguerita Mokoko et Yann Le Guen

GVA, filiale du groupe Vivendi, est un opérateur télécom spécialisé dans la fourniture d'accès internet très haut débit en Afrique. GVA Congo garantit à ses abonnés de bénéficier des meilleures offres disponibles sur le marché grâce à une qualité technologique inégalée pour permettre aux Congolais d'en profiter.

Canal Box start est une offre de 25. 000 F CFA par mois avec une vitesse de 10 mégabits. A la maison, plusieurs personnes peuvent en même temps télécharger ou regarder en streaming des films et des séries, faire des appels vidéo, partager des photos avec des amis en un instant et sans aucune limite. Par contre Canal Box premium, avec sa vitesse de 50 mégabits à 45 000 F CFA par mois, reste le meilleur et le plus puissant de l'internet.

«Depuis avril 2019, des milliers d'habitants de Pointe-Noire ont choisi la fibre optique de Canal Box pour se connecter à leur domicile en illimité avec une vitesse ultra-rapide, sans ralentissement ni coupure, tout en utilisant plusieurs équipements en simultané. On veut apporter le même type de service sur Brazzaville. La qualité de service est encore meilleure», a affirmé Yann Le Guen, directeur général de GVA

Canal Box a été lancé premièrement à Pointe-Noire, parce que les câbles sous-marins existent dans la capitale économique, a indiqué le directeur général de GVA. *«C'était simple de pouvoir se déployer sur la ville économique, parce qu'il y a des entreprises. Canal Box marchent bien à Pointe-Noire, voilà pourquoi nous sommes venus à Brazzaville. Il y a un besoin d'internet et il y a une catégorie de la population qui attend ce service»*, a-t-il ajouté.

Aujourd'hui, dans plusieurs quartiers comme Bacongo, Diata, Centre-ville, OCH, les habitants peuvent d'ores et déjà souscrire aux offres Canal Box. Le déploiement de la fibre optique se poursuivra et de nombreux quartiers seront prochainement connectés comme Poto-Poto, Mpila, Plateau des 15 ans...

GVA Congo a lancé simultanément ses offres Canal Box pro à destination des entreprises. Les professionnels de Brazzaville vont enfin pouvoir booster leur compétitivité grâce à la transformation numérique: visioconférences, cloud, envois de fichiers volumineux, travail collaboratif, vidéo surveillance, accès fluide aux applications et aux sites web.

A noter que GVA construit son propre réseau en fibre optique et investit à long terme, concrétisant ainsi sa vision en faveur du développement numérique. En octobre 2017, GVA a lancé ses activités à Libreville (Gabon), à Lomé (Togo) en mars 2018, à Pointe-Noire (République du Congo) en avril 2019, à Abidjan (Côte d'Ivoire) et Kigali (Rwanda) en mars 2020. Dans chaque ville, GVA a contribué à la création de plusieurs centaines d'emplois locaux ainsi qu'à la professionnalisation des filières d'avenir pour les métiers de l'ingénierie, du numérique et de la distribution.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Roland KOULOUNGOU *(Stagiaire)*

UNION EUROPÉENNE

Avoir la maîtrise des bonnes pratiques dans la gestion des règles et procédures

Les membres du Projet d'appui à la société civile pour l'amélioration de la gouvernance forestière en République du Congo à travers le Système normalisé d'observation indépendante externe (PSGOF-SNOIE Congo), ont été invités à renforcer leurs capacités, dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet. Une formation en ligne à l'intention de tous les acteurs du consortium en bonnes pratiques dans la gestion des règles et procédures d'un projet subsidié par l'Union européenne (UE) a été organisée les 6, 9 et 12 avril dernier.

Les associations membres du consortium

La formation qui a duré cinq jours a été modérée par M. Olivier Kroemer de Axyom, consultant du Centre pour le développement international et la formation (CIDT), bénéficiaire coordonnateur du projet PASGOF.

Les séminaristes ont abordé différents thèmes qui ont fait l'objet d' échanges pendant la formation, en autres: La composition d'un contrat avec l'Union européenne (UE); les conditions générales et spéciales d'un contrat de subvention de l'UE; l'annexe II du contrat notamment les règles d'éligibilité et la justification des dépenses; le suivi budgétaire et la gestion des avenants; communication formelle/ informelle, liens entre la comptabilité et le rapport narratif… Ces thèmes ont été soutenus par quelques cas pratiques pour une bonne maîtrise de la formation.

La formation en ligne a regroupé plusieurs ONG: Centre pour le développement international et la formation (CIDT) du Royaume Uni; Forêt et développement rural (FODER) du Cameroun; Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF), Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC); Comptoir juridique junior (CJJ); Observatoire congolais des droits de l'homme et forum pour la gouvernance et les droits humains (FGDH), basées à Brazzaville. Les associations membres du consortium basées dans les départements à savoir: l'Association congolaise pour la nature de la Likouala (ACNL); le Cercle international pour la civilisation Bekouel (CIREK), du département de la Sangha; Espace des jeunes pour innovation et le développement (EJID) du Niari et le Cercle d'action pour la promotion du bien-être social (CABS) de Pointe-Noire y ont également pris part.

A l'issue de la formation, les participants ont été satisfaits, car celle-ci, a été le socle même de la mise en œuvre du projet PASGOF-SNOIE Congo notamment sur la gestion financière.

A. N'K-K.

URBANISME

L'Energie électrique du Congo peine toujours à faire face aux problèmes de délestage à Brazzaville

Créée en 2018, après la dissolution de l'ancienne Société nationale d'électricité (SNE), la société Energie électrique du Congo (E^2C) après tant de promesses à l'endroit de ses abonnés, peine toujours à relever un défi: celui de rendre permanente la desserte en énergie électrique à Brazzaville.

Une vue de câbles de fortune

Depuis belle lurette, la ville est en effet confrontée aux problèmes récurrents de délestage préoccupant tous les usagers malgré les promesses du Gouvernement d'arrimer le Congo au boulevard énergétique.

Il n'est pas rare de constater dans certains quartiers de la ville des coupures à répétition d'électricité pendant la journée ou le soir.

L'inauguration du barrage hydro-électrique d'imboulou au nord de Brazzaville et la mise en service des centrales thermiques et à gaz dans la ville de Pointe-Noire qui, selon le Gouvernement, devaient mettre fin aux délestages à Brazzaville, est loin d'avoir résolu la question.

Certains Brazzavillois interrogés parlent d'un manque de volonté des autorités compétentes à bien vouloir palier aux délestages que l'on constate de plus en plus dans la ville.

Esperance Kitoko, une propriétaire de boucherie au quartier Indzouli, dans le 7e arrondissement de Brazzaville, Talangaï, se plaint du fait que *«les coupures nombreuses d'électricité empêche de bien conserver sa marchandise qui finit à la poubelle, engendrant d'énormes pertes dans son business»*.

Evrard Banzouzi, également commerçant, fustige *«la mauvaise façon de faire de la société Energie électrique du Congo qui bafoue le droit des consommateurs»*.

La population reproche aussi à cette société, l'ancienneté du matériel, l'absence régulière de la maintenance de son réseau de distribution, le manque de personnel qualifié, la surtaxation des factures et le manque d'assistance aux clients dans les dépannages sur le réseau basse tension. Elle en appelle à plus d'effort car, selon elle, cette société n'apporte aucune satisfaction aux besoins des consommateurs.

R.K. *(Stagiaire)*

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition n°4052 du vendredi 30 avril 2021, à la page 6 Développement, sur l'article intitulé: Contribuer à une gestion citoyenne de Brazzaville pour la rendre résiliente. Au lieu de Martin Massouangui-Kifoula lire plutôt Martin Massouangui-Kifouala. Toutes nos excuses pour ce désagrément.

TCHAD

Le Conseil militaire a nommé le gouvernement de transition

Le Conseil militaire de transition (CMT) au pouvoir depuis la mort du président Idriss Déby Itno a nommé, dimanche 2 mai dernier, son gouvernement. L'instance a annoncé dans la foulée la levée du couvre-feu que Mahamat Idriss Déby, fils du défunt président qui a pris la tête de ce Conseil militaire, a nommé par décret 40 ministres et secrétaires d'Etat, avec la création d'un nouveau ministère de la Réconciliation nationale.

Le Tchad a un nouveau gouvernement

Acheikh ibn Oumar est nommé ministre d'Etat à la Réconciliation et au dialogue. Ancien chef de guerre, ancien ministre d'Hissène Habré, il était rentré au Tchad en 2018 après 25 ans d'exil pour devenir conseiller d'Idriss Déby. Le portefeuille des Affaires étrangères revient à Chérif Mahamat Zène, proche d'Idriss Déby qui avait déjà occupé ce poste, et celui de porte-parole du gouvernement.

Deux hauts gradés sont nommés: le général Daoud Yaya Brahim devient ministre délégué à la présidence du Conseil, en charge de la Défense, un ministère qu'il avait déjà occupé sous Idriss Déby. Le général Souleyman Abakar Adoum, l'un des quinze membres du Conseil militaire de transition, est reconduit au poste de ministre de la Sécurité publique.

Lydie Beassemda, qui était candidate du Parti pour la démocratie et l'indépendance intégrale (PDI) lors de la présidentielle du mois dernier, est désormais ministre de l'Enseignement supérieur. Issa Doubragne qui était déjà ministre de l'Economie, conserve son portefeuille. Patalet Geo, un proche du Premier ministre Albert Pahimi Padacké, prend le ministère des Infrastructures. Fatima Goukouni Weddeye va aux Transports, elle était jusqu'ici directrice générale adjointe de l'Agence nationale des investissements. Kosmadji Merci devient ministre de l'Education nationale. Il faisait partie de l'équipe de campagne d'Idriss Déby lors de la dernière présidentielle.

Côté opposition, entrée notable de Mahamat Ahmat Alhabo, secrétaire général du Parti pour les libertés et le développement (PLD), qui prend le poste de ministre de la Justice. Lui qui, mardi dernier, dénonçait la répression violente des manifestations et rappelait l'importance du *«droit de manifester»*.

L'opposant historique Saleh Kebzabo, ne souhaitait pas faire personnellement partie de l'équipe gouvernementale, mais il y a placé deux membres de son parti, l'Union nationale pour la démocratie et le renouveau (UNDR): Abderahim Awat Atteib, à l'Elevage, et Rachelle Oualmi Bairra, qui devient secrétaire générale adjointe du gouvernement.

La réaction du principal leader de l'opposition était apaisée: *«Je suis satisfait par la formation du gouvernement, non pas parce que mon parti est représenté mais parce que la machine va enfin être mise en route pour qu'on aille à l'essentiel. De mon point de vue, il ne faut plus parler d'opposition, de majorité. Le plus important est de préparer le Tchad à un dialogue national inclusif»,* a dit Saleh Kebzabo.

On remarquera l'absence de représentants des Transformateurs, le parti de l'opposant Succès Masra.

Enfin, le couvre-feu est levé au Tchad. L'annonce a été faite dimanche 2 mai par le Conseil militaire de transition. Dans un communiqué, il affirme que *«la situation sécuritaire»* permet de lever la mesure. Elle était en vigueur depuis l'annonce de la mort du président Déby. On peut désormais sortir après 20 heures à Ndjamena et dans le pays.

Un soulagement pour les commerçants et restaurateurs de la capitale qui espèrent une reprise de leurs affaires. Mais pour beaucoup, la vigilance reste de rigueur face à de possibles attaques de groupes rebelles et une transition dirigée par des militaires contestée dans la rue.

Gaule D'AMBERT

SOMALIE

Mohamed Abdullahi Mohamed renonce à l'extension de son mandat

M. Mohamed Abdullahi Mohamed, dit ''Farmajo'', président somalien s'est exprimé devant le Parlement de son pays, samedi 1er mai dernier, dans un contexte de haute tension. Il s'est résolu à renoncer à l'extension de son mandat et a appelé à la reprise des pourparlers.

Mohamed Abdullahi Mohamed

Le 12 avril de cette année, dans une décision jugée inconstitutionnelle, la chambre basse du Parlement avait voté, l'extension de son mandat présidentiel pour deux ans. Cette prolongation a provoqué plusieurs journées de heurts entre l'armée fédérale et l'opposition dans la capitale somalienne, faisant trois morts dans la capitale. Mis sous pression, le président ''Farmajo'' avait alors annoncé, dans la nuit du mardi au mercredi 28 avril, souhaiter un retour aux discussions pour l'organisation d'élections. Ces derniers jours, les pressions se sont multipliés un peu partout, afin que le Parlement annule l'extension du mandat présidentiel et facilite la reprise des pourparlers.

Les parlementaires ont attendu toute la matinée du samedi 1er mai puis, vers 14h, le président ''Farmajo'' a finalement pris la parole. Dans son adresse aux membres de la Chambre basse du Parlement, il leur a demandé d'annuler l'extension de son mandat et de permettre un retour aux discussions ainsi qu'à l'accord du 17 septembre dernier.

Cet accord, signé entre le gouvernement et les Etats fédéraux, devait permettre la tenue d'élections avant la fin du mandat du Président Farmajo, le 8 février dernier. Il prévoit des élections selon un système indirect. Comme pour la présidentielle de 2017, des délégués spéciaux désignés par des chefs de clans éliront des parlementaires qui voteront ensuite pour le président. Cependant, des désaccords entre les différents partis sur l'organisation du scrutin ont bloqué le processus électoral. La méfiance est aujourd'hui au plus fort. Vendredi soir, dans un communiqué, les candidats à la présidentielle ont accusé le président d'être un frein à la tenue d'élections.

Le Président Mohamed Farmajo a dans ce contexte de forte tension, donc annoncé, le 1er mai, déléguer la supervision du processus électoral à Mohamed Hussein Roble, son Premier ministre, afin «que les élections se déroulent dans une atmosphère stable et de paix». La Chambre basse du Parlement a, dans l'élan du discours présidentiel, voté à l'unanimité pour le retour à l'accord de septembre et a annulé la prolongation controversée du mandat du Président ''Farmajo''. L'ancien Président du pays, Sharif Sheikh Ahmed, devenu Président de la coalition des candidats d'opposition à la présidentielle, a dans un communiqué *«salué cette décision»*. Ce dénouement a également été applaudi par le ministère turc des Affaires étrangères, principal partenaire économique de la Somalie.

A.P. MASSAMBA

JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE PRESSE

Lutter contre les fausses informations aux contenus préjudiciables

La journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée ce 3 mai 2021, sous le thème retenu par l'UNESCO: «L'information comme bien public». En Afrique, les pays ont comme chaque année procédé à l'état des lieux du secteur de l'information et de la communication.

A travers le continent et notamment au Congo, le constat à l'occasion de cette journée présente les difficultés auxquelles sont confrontées les médias. La Déclaration de Windhoek, en Namibie, qui a pu atteindre 30 ans cette année pour les journalistes africains, est un appel en faveur de la liberté de la presse sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste. Cette Déclaration historique visait à faire de la libre circulation de l'information un bien commun, un objectif toujours d'actualité. Depuis 1991, le paysage de l'information a connu des changements considérables, notamment avec l'arrivée de l'internet et des mé-

Une presse libre contribue largement à l'édification d'un Etat de droit

dias sociaux. Dans son message, Mme Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, a souligné que *«nous devons également faire face à la montée de la désinformation et des discours de haine, au bouleversement des modèles économiques des médias et à la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de sociétés privées»*. Le thème choisi cette année souligne la valeur d'une information vérifiée et fiable. Il appelle l'attention sur le rôle essentiel que jouent les journalistes libres et professionnels dans la production et la diffusion de ces informations. Dans le cadre des efforts de l'UNESCO, *«nous nous employons à instaurer une plus grande transparence sur les plates-formes en ligne*

La liberté de la presse, un vrai combat

dans des domaines tels que la modération des contenus tout en respectant les droits de l'homme et les règles internationales en matière de liberté d'expression. Nous dotons les citoyens au titre de l'éducation aux médias et à l'information des compétences, dont ils ont besoin pour évoluer dans le nouveau paysage de l'information, et leur permettre d'éviter les tromperies et les manipulations en ligne», a dit Mme Audrey Azoulay.

Elle a lancé un appel à chacune et à chacun à renouveler son engagement en faveur du droit fondamental à la liberté d'expression, à défendre les professionnels des médias et à se joindre à eux pour garantir que l'information reste un bien public. La liberté de presse est trop souvent malmenée.

Au Congo, la journée de la presse a permis de revisiter les acquis de la presse congolaise pour les perfectionner, afin de les placer à la hauteur des exigences actuelles. Il faut sortir les médias congolais de la précarité pour être des partenaires actifs du développement. Malheureusement, la loi N°8/2001 portant la liberté de la presse au Congo n'a toujours pas ses textes d'application. Pourtant, la liberté de la presse est un droit inaliénable, qui doit être garanti par un cadre juridique. Il est aussi question de formuler une démarche méthodologique qui permette d'affronter les défis actuels liés aux évolutions récentes dans le domaine de la communication, en vue d'un consensus sur les changements à mettre en œuvre. Le pluralisme des médias, l'indépendance des médias et la sécurité du journaliste favorisent la lutte contre les fausses informations et d'autres contenus préjudiciables.

Philippe BANZ

La loi des finances 2021 institue le Guichet Unique de Paiement

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

C'EST QUOI LE GUP ?

Le Guichet Unique de Paiement (GUP) est une plate-forme mise en place par le Ministère des finances et du budget, et opéré par la Banque Postale du Congo (BPC), pour encaisser les recettes de l'État.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les usagers de la Direction générale des impôts et des domaines, et ceux de la Direction générale des douanes et des droits indirects, qui veulent régler par espèces ou par chèque, devront désormais se rendre dans les points GUP pour effectuer le paiement de leurs impôts, taxes, redevances, droits et droits douaniers.
Pour ceux qui utilisent le paiement en ligne, aucun changement.

OÙ SE TROUVENT LES POINTS GUP ?

Les points GUP se trouvent au niveau des hôtels des impôts, des bureaux de douane et des agences de la Banque Postale.

COMMENT EFFECTUER UN PAIEMENT ?

Le paiement au GUP peut s'effectuer de différentes manières, on distingue 4 cas de figure :

1. Déclarer en ligne e-tax
2. Payer en ligne
3. Votre quittance sera délivrée en ligne.

01 Cas de figure : (Usager des impôts)
Mode de déclaration : en ligne
Mode de paiement : visa, mobile money, virement

1. Déclarer en ligne e-tax
2. Paiement en espèces ou chèque
3. Votre quittance sera délivrée en ligne.

02 Cas de figure : (Usager des impôts)
Mode de déclaration : en ligne
Mode de paiement : espèces, chèque

1. Déclaration au niveau de sa résidence fiscale
2. Obtention de son état de liquidation
3. Paiement en espèces ou chèque
4. Votre quittance sera délivrée dans votre résidence fiscale.

03 Cas de figure : (Usager des impôts)
Mode de déclaration : sur place
Mode de paiement : espèces, chèque ou virement

1. Déclaration au niveau de sa résidence fiscale
2. Obtention de son état de liquidation
3. Paiement en espèces ou chèque
4. Votre quittance sera délivrée dans votre résidence fiscale.

04 Cas de figure : (Usager de la douane)
Mode de déclaration : sur place
Mode de paiement : espèces, chèque ou virement

Payer tous vos impôts, redevances, droits et taxes sur le compte N°
30019-10001-10819790002-75

Payer vos droits et taxes de douane sur le compte N°
30019-10001-10635990000-89

WWW.FINANCES.GOUV.CG

MOYEN SEMINAIRE SAINT-JEAN (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

La bibliothèque, la salle informatique et les salles de classe rénovées et modernisées

Après avoir rénové et modernisé le Bâtiment Saint-Joseph du Grand séminaire de Brazzaville. Le tour est revenu au Moyen séminaire Saint-Jean de Brazzaville de bénéficier des bienfaisances de la Société Demunich pour la rénovation et la modernisation de sa bibliothèque, de sa salle informatique et de ses salles de classe. C'était, jeudi 29 avril 2021, au cours d'une cérémonie de présentation présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

L'archevêque de Brazzaville, le directeur du moyen Séminaire St Jean et les organsateurs

«Ce chantier s'inscrit dans la ligne des travaux déjà réalisés aux Grands séminaires de Brazzaville. Il en est donc à son deuxième projet éducatif. Ce, avec le financement apporté totalement par la Société Demunich. Qu'elle trouve ici notre profonde gratitude. Suivi et accompagné par l'Association Mindouli, ce projet a été réalisé par le Cabinet Airflo Full Services. Il a porté entre autres, sur la rénovation de la salle informatique, de la bibliothèque et des salles de classe», a fait savoir M. Bodoin-Martial Mbouala, conducteur des travaux pour le compte de ce Cabinet. Ajoutant que: *«Puisse le Seigneur bénir nos bienfaiteurs et leur rendre au centuple leurs dons. Qu'il en suscite davantage pour notre plus grand bien».*

Débutées le 8 mars, ces réalisations se sont achevées le 24 avril dernier. Concernant le Bâtiment formateur (bibliothèque et extérieur du bâtiment), les travaux à la bibliothèque ont porté sur la démolition et pose de plafond intérieur, démolition et remplacement des tôles bacs et traitement de certaines tôles bacs usées en étanchéité, démolition des cadres fenêtres et portes en bois massif, embellissement des figures des fenêtres et portes en maçonnerie, aménagement véranda RDC en maçonnerie pour application agriol, démolition du circuit électrique en apparent, création du nouveau circuit électrique encastré, pose des spots et appareillage au plafond intérieur de la bibliothèque et extérieur du bâtiment, fourniture et pose des baies vitrées en alu, traitement sol en carreaux grès poly, application des impressions de peinture intérieur bibliothèque et extérieur du bâtiment jusqu'aux ouvertures, pose de deux splits de 1,5 CV avec système d'évacuation des eaux vers l'extérieur, confection en bois massif des étagères de la bibliothèque…

Pour le bâtiment des séminaristes (Salle informatique, salles de classe et couloir), il s'est agi de la démolition du circuit en apparent des salles de classe et informatique, de l'installation complet du circuit électrique encastré dans les salles de classe et informatique, de la démolition et changement d'un cadre de fenêtre en bois massif dans une de classe y compris la pose des naco de toutes les fenêtres des salles de classe, d'installation d'un split de 1,5 CV dans la salle informatique avec un système d'évacuation des eaux à l'extérieur, pose des baies vitrées des ouvertures de la façade principale de la salle informatique y compris les grilles et une porte métallique, application des couches de peinture dans les salles de classe, informatique et couloir, remplacement des meubles des salles de classe.

Le bâtiment Sainte-Thérèse a connu la réhabilitation du circuit électrique, l'application de la peinture, la démolition des fenêtres et portes remplacées par les baies vitrées, l'installation de la climatisation. Débutées le 8 mars, ces réalisations se sont achevées le 24 avril de cette année.

Mgr Anatole Milandou s'est dit agréablement surpris, ravi et satisfait des travaux réalisés: *«L'abbé Aimé-Thierry Hebakourila qui est en France a donné le coup de pioche avec son association, constituée des jeunes qui ont grandi à Saint Jean, dans ce séminaire. Il a fait sa partie et j'espère que les chrétiens vont justement comprendre que l'impôt diocésain que je leur ai demandé est utilisé à bon escient et nous le faisons pour que les séminaristes grandissent dans un cadre agréable et qu'ils soient bien instruits»*. Et de poursuivre: *«Les chrétiens qui n'auraient pas encore donné leur impôt diocésain qu'ils s'y acquittent, c'est leur devoir de chrétien. Quand un évêque est en difficulté et interpelle ses chrétiens, ceux-ci doivent répondre!»*

La Société Demunich est Présidée par M. Eric Deconinck avec ses trois enfants, Murielle, Nicolas et Christophe. Tandis que l'Association Mindouli qui a vu le jour en France est présidée par le père Aimé Thierry Hebakourila. Sa mission essentielle est l'accompagnement du développement local de l'éducation et de la santé en République du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

1er MAI

On a fêté la Saint-Joseph chez les sœurs Servantes de Cana

Enseignants du Complexe scolaire père Pierre Desportes, agents de la santé des postes de santé, techniciens de surface et autres agents œuvrant chez les sœurs Servantes de Cana ont célébré ensemble le 1er mai qu'ils ont placé sous le signe de la fraternité. Au cours de la messe célébrée à cette occasion, ils ont exprimé leur joie d'accomplir chacun sa mission, mais aussi et surtout de vivre un moment de fraternité qui les unit désormais comme filles et fils d'un même père, poursuivant un même but.

Les travailleurs après la messe

Chaque 1er mai de l'année le monde entier rend hommage aux travailleurs. Tous les pays du monde reconnaissent en ces femmes et en ces hommes les acteurs principaux du progrès de la communauté. Leur travail, minime soit-il, est reconnu et salué par tous. Cette journée est donc devenue une journée à célébrer, une journée à commémorer avec faste. C'est ce que les agents œuvrant chez les sœurs Servantes de Cana ont compris, ils n'ont donc pas dérogé à la règle, ils ont célébré leur jour. Cependant, cette célébration a pris une autre dimension: tous les agents l'ont vécue ensemble. Les années précédentes, chaque entité ou œuvre célébrait la journée avec ces agents en s'organisant à sa manière. Cette année, poussé par l'élan de fraternité initié par le Saint-Père dans son encyclique Fratelli Tutti, il a été décidé que la fête se célèbre ensemble pour renforcer la fraternité entre agents. L'idée a été saluée par tous.

C'est donc une première expérience de fraternité que les agents œuvrant chez les sœurs servantes de Cana ont vécu ce 1er mai 2021. La célébration de la journée a commencé par la messe qui a permis aux agents de vivre un moment profond de cette fraternité, aidé par les textes du jour. Les mots de l'homélie ont retenti avec force. En prenant l'exemple de Saint Joseph, le modèle du jour, le président de la messe a exhorté les participants à travailler en priant et en ayant confiance en Dieu. Dieu veut que chacun travaille consciencieusement, selon son domaine, en contribuant au développement de la société, en devenant ainsi un co-créateur et en renforçant la fraternité entre les hommes, a-t-il dit.

Cette fraternité s'est poursuivie avec un repas fraternel qui a permis à chacun, encore une fois, de vivre un moment de communion et de convivialité dans un esprit très familial. Chacun a rendu la fête belle et a laissé éclater sa joie. Chacun est rentré ayant pour seul souhait de voir se renforcer les liens de fraternité dans le monde pour que la cause noble de la dignité des travailleurs soit toujours entendue. Et la prière de chacun a été que Saint Joseph, patron des travailleurs, leur obtienne de devenir les artisans d'une vraie solidarité, les constructeurs d'une vraie fraternité, les témoins et les acteurs de paix.

Marie Colette LABAKI

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Clôture de la session ordinaire couplée à la consécration des pasteurs stagiaires

Réuni depuis le 28 avril à Brazzaville en session inaugurale convoquée sous le thème: *«Tous avec intégrité, travaillons pour le relèvement de l'Eglise, selon Marc 2,1-12»*, c'est le dimanche 2 mai que le Conseil synodal (organe législatif) de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) a clôturé ses travaux au cours d'un culte qui a été célébré en la paroisse de Moukondo.

Les pasteurs nouvellement consacrés

Célébré sous le thème: *«Eglise lève-toi et marche: dit le Seigneur»*, tiré de Luc 5, 24 le culte de clôture de la session ordinaire du Conseil synodal a été officié par le révérend François Mabounda. Il a connu la participation de nombreux fidèles en présence du président de l'Eglise évangélique du Congo, le révérend Juste Alain Gonard Bakoua et des conseillers synodaux venus de tous les consistoires du pays.

Durant trois jours, les travaux du conseil ont porté essentiellement sur l'audition du rapport moral du président de l'Eglise évangélique, la délibération sur différents dossiers du bureau synodal et les services du secrétariat général à l'administration aux finances.

Selon le président de l'EEC, l'Eglise a connu un déficit dans son action et son leadership au point d'impacter négativement la foi des fidèles. Ce qui lui a fait perdre tout l'héritage et tout le prestige jusqu'à la réduire à une institution pauvre spirituellement, matériellement, financièrement et économiquement. Il est donc impérieux, a-t-il poursuivi, de rappeler que l'obligation de la mandature actuelle se résume dans le relèvement ou la restauration de l'Eglise orienté vers les différents domaines bien ciblés de la vie de l'Eglise.

Cette session a mis en évidence plusieurs lacune observées dans la gestion financière, comptable et du patrimoine de l'Eglise évangélique du Congo. A cet effet, la commission a recommandé au Conseil synodal la prise des décisions courageuses afin de mettre fin à l'impunité au sein de l'Eglise. Statuant sur la base du rapport d'audition conformément aux dispositions combinées des articles 52 de l'éthique et 81 du règlement financier, le Conseil synodal a infligé des sanctions à l'endroit du révérend Edouard Moukala, suspendu pendant 2 ans avec interdiction d'actes pastoraux, pour détournement de fonds appartenant à l'Eglise et des diacres Clément Ngoma et Jean Missengue, tous deux interdits d'exercer des fonctions au sein de l'Eglise pendant un an.

En prélude aux travaux de la session du Conseil, il a été organisé le 27 avril 2021 un séminaire de renforcement des capacités des conseillers synodaux sous le thème: *«Responsabilité et implication des conseillers synodaux dans le processus du relèvement de l'Eglise»*, dont l'objectif consistait à donner aux conseillers synodaux des fondamentaux pour les rendre aptes et efficaces, dans l'exercice de leur responsabilité.

Liturgie spéciale de consécration des pasteurs stagiaires

Pendant ce culte de clôture des travaux de la session ordinaire, le conseil synodal a procédé à la consécration de vingt serviteurs de Dieu. Le 21e a été écarté pour cause de situation conjugale non conforme.

Roland KOULOUNGOU
(Stagiaire)

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'AUDIT DES COMPTES DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL (FECOFOOT) DE L'ANNEE 2021

La Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) souhaite engager un cabinet local d'expertise comptable de renommée internationale pour l'audit de ses comptes couvrant les deux (2) exercices comptables suivants:

- 1er janvier au 31 décembre 2021;
- 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le cabinet devra formuler une opinion et des recommandations sur le système comptable, les procédures et contrôle budgétaires, les procédures d'achats et de règlements et les états financiers de la FECOFOOT.

La FECOFOOT invite les cabinets intéressés à faire acte de candidature pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ces cabinets doivent satisfaire aux conditions ci-après:

1. Etre un cabinet de réputation internationale spécialisée dans les questions économiques et financières;

2. Avoir une expérience de dix (10) ans ou plus dans cette matière. A cet égard, les cabinets souscripteurs devront donner des références sur leurs expériences en matière d'exécution de contrats analogues avec des organisations ou institutions financières similaires;

3. Disposer dans le cabinet d'au moins une personne détenant un certificat délivré par l'Association Internationale des Auditeurs (AIA);

4. Evaluer en Francs CFA, le coût de la prestation du cabinet d'audit;

5. Les dossiers de candidature devront parvenir au Secrétariat Général de la FECOFOOT sise au 2, Rue de la Libération de Paris – Poto-poto 2, en diagonale de la Station Puma du CEG Nganga Edouard, au plus tard le 10 mai 2021 à 14 heures 00.

6. Le cabinet et l'expert-comptable signataire des comptes doivent être détenteurs d'un agrément de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

7. Dossier fiscale (attestation de non redevance ou certificat de moralité fiscale).

8. Des informations complémentaires pourront être obtenues auprès du Secrétariat Général de la FECOFOOT.

Fait à Brazzaville, le 28 avril 2021

Le Secrétariat Général de la FECOFOOT

APPEL A CANDIDATURE

Une institution financière recherche pour son siège à Brazzaville:

1- Un Analyste Sécurité Financière
Principales caractéristiques:
• **Intitulé du poste:** Analyste Sécurité Financière
• **Lieu d'affectation:** Brazzaville
• **Relation hiérarchique:** Chef de Service Sécurité Financière
• **Formation:** Bac+3 ou plus en droit bancaire, en droit des affaires, en management des administrations, en Banque et Assurance ou diplôme similaire avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine.

Mission:
Sous la supervision du Chef de Service Sécurité Financière, l'Analyste Sécurité Financière aura pour mission de traiter d'un point de vue opérationnel l'ensemble des alertes de filtrage et de profilage remontées par les outils mis en place et de réaliser toutes les investigations nécessaires.

Activités du poste:
Filtrage:
• Traiter les alertes remontées par le module de filtrage du système d'information des traitements opérations bancaires sur les clients à l'entrée en relation; • Traiter les alertes remontées par le module de filtrage du système d'information des traitements opérations bancaires sur les clients en mode batch lors des filtrages périodiques; • Traiter les alertes remontées par le module de filtrage du système d'information des traitements opérations bancaires sur les transactions domestiques et internationales; • Réaliser l'ensemble des recherches et investigations nécessaires au dénouement des alertes de filtrage.

Profilage:
• Traiter les alertes remontées par l'outil de profilage par rapport aux indicateurs mis en place; • Proposer de façon continue les améliorations nécessaires et formuler des recommandations quant à l'optimisation des indicateurs de profilage; • Réaliser l'ensemble des recherches et investigations nécessaires au dénouement des alertes de profilage.

Déclarations de soupçon:
• Préparer l'ensemble des éléments nécessaires aux déclarations de soupçons à l'ANIF; • Préparer les éléments de réponse nécessaires aux demandes d'informations des régulateurs notamment de l'ANIF.

Transverse:
• Réaliser les recherches et analyses complémentaires sur le volet sécurité financière; • Préparer les éléments nécessaires aux reportings de sécurité financière.

Compétences:
• Bonne connaissance des risques de la banque; • Bonne connaissance de la réglementation applicable en matière de sécurité financière; • L'esprit d'analyse et de synthèse; • intégrité et la rigueur dans le travail; • La Capacité de recherche et d'investigation; • L'esprit d'équipe; • Aisance relationnelle (Multiplicité d'interlocuteurs en interne comme en externe).

2- Un Assistant en Déontologie et Ethique Professionnelle
Principales caractéristiques:
• **Intitulé du poste:** Assistant en Déontologie et Ethique Professionnelle
• **Lieu d'affectation:** Brazzaville
• **Relation hiérarchique:** Chef de Service Conseil en Conformité, Veille règlementaire, Déontologie et Formation.
• Formation: Bac+3 ou plus en droit bancaire, en droit des affaires, en management des administrations, en Banque et Assurance ou diplôme similaire avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine.

Mission:
Sous la supervision du Chef de Service Conseil en Conformité, Veille règlementaire, Déontologie et Formation, l'Assistant Déontologie et Ethique Professionnelle aura pour mission de s'assurer de la mise en place des normes de déontologie applicables.

Activités du poste:
• Suivre le respect des règles déontologiques mises en place;
• Analyser et suivre les risques de conflits d'intérêts sur les projets de financement et d'investissement; • Préparer des avis de conformité sur les nouveaux produits ou services avant leur commercialisation; • Conseiller les collaborateurs de la banque (situations de conflit d'intérêt, question éthique…); • Recenser les avis donnés aux collaborateurs; • Rédiger des documents précisant les grands principes d'éthique: code de déontologie, charte de lutte contre le blanchiment, charte de conformité, des enregistrements téléphoniques; • La mise en place de procédures et règles de gestion applicatives au code de Déontologie; • Les propositions de toutes modifications et amélioration susceptibles de renforcer les dispositions du code de déontologie; • L'animation des actions de sensibilisation et de formation sur la déontologie et l'éthique professionnelle; • Assurer une veille concurrentielle des bonnes pratiques mise en place en matière de conformité et de déontologie.

Compétences:
• Bonne connaissance juridique; • Bonne connaissance de la réglementation (R0408/CEMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprises dans la CEMAC); • Bonne connaissance du code de travail et code civil; • Esprit d'analyse et de synthèse; • L'intégrité et la rigueur dans le travail; • Capacité de recherche et d'investigation; • Sens de travail en équipe; • Aisance relationnelle (Multiplicité d'interlocuteurs en interne comme en externe).

3- Un Assistant Pilotage et Maitrise d'ouvrage
Principales caractéristiques:
• **Intitulé du poste:** Assistant Pilotage et Maitrise d'Ouvrage
• **Lieu d'affectation:** Brazzaville
• **Relation hiérarchique:** Chef de Département Assistance Maîtrise d'Ouvrage
• **Formation:** Bac+3/5 en informatique de gestion avec 3 à 5 ans d'expérience.

Missions:
Sous la supervision du Chef de Département Assistance Maîtrise d'Ouvrage, l'Assistant Pilotage et Maitrise d'Ouvrage aura pour missions:
• Assister les utilisateurs dans les traitements de demande;
• Gérer les habilitations des applications (RTDM, E-transfert, etc.);
• Assister le chef de projet et le chef de département dans tous les projets; • Rédiger les fiches applicatives; • Rédiger les procédures internes.

Compétences requises:
• Maitrise des procédures de la banque; • Bonne connaissance de la réglementation bancaire; • Bonne connaissance des normes de gestion de projets; • Maitrise de l'outil bureautique; • Maitrise de l'organisation et conduite de réunion; • Connaissance sur les réseaux informatiques et base de données.

Faire preuve:
• Esprit de synthèse et d'analyse; • Intérêt pour les nouvelles technologies; • Rigueur et bonne qualité rédactionnelle; • Dynamique et esprit d'équipe; • Diplomatie.

Composition des dossiers de candidature:
- CV, lettre de motivation et diplôme.
- Les dossiers de candidatures doivent être envoyés, au plus tard le 12 mai 2021 à l'adresse suivante: recrutementpotentiel@gmail.com
Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai.

N.B: Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.

EDUCATION

Les cours à la Télévision nationale congolaise officialisés

L'acte de contrat a été signé le 28 avril dernier au Centre national de radio et télévision (CNRTV) entre l'UNESCO, représentée par Mme Fatoumata Marega, et la Télévision nationale congolaise représentée par son directeur général André Ondélé. Cet accord intègre la mise en œuvre du Projet d'urgence sur la riposte pédagogique contre la COVID-19, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Les responsables posant après la signature de l'accord

Le Congo, comme d'autres pays du monde a adopté les Objectifs de développement durable (ODD) en 2015 et la stratégie continentale de l'éducation de l'Union Africaine (16-25). Il s'est engagé pleinement à travers l'ODD 4 à *«assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»*. Ce programme de diffusion des cours à la télévision s'inscrit dans une logique d'offrir une éducation de qualité. Il téléportera l'école au domicile de chaque enfant.

Le contrat permet à la TV Congo de diffuser 5H de cours pendant six jours de la semaine et pendant une période prévisionnelle de trois mois. Cette initiative tripartite, Nations Unies (UNESCO), ministère de l'Enseignement primaire et ministère de la Communication (TV Congo), permettra d'assurer la continuité éducative, d'améliorer la qualité des apprentissages et de mieux préparer les élèves aux examens d'Etat qui se profilent à l'horizon. *«Elle permettra également de renforcer les capacités de la télévision scolaire EadTv, dans une approche de faire faire et de transfert de compétences, en vue d'atteindre tous élèves à travers le territoire national»*, a dit Fatoumata Marega, la représentante de l'UNESCO au Congo. Elle a invité les parents à accompagner les enfants et plus spécifiquement les filles à suivre ces programmes et à faire preuve de la même assiduité que dans le cadre formel de l'école.

Pour rappel, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a octroyé au Congo en 2020 un financement de 7 millions de dollars américains, en vue de soutenir la mise en œuvre des activités du Plan national de riposte contre l'impact de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation.

L'UNICEF, agent partenaire du PME, représentée par Mme Cynthia Acka Douabélé, a salué les efforts du Gouvernement pour avoir réimaginer l'éducation en cette période critique de COVID-19. *«Pour relayer la diffusion des cours dans des zones reculées et dans une perspective d'équité, l'UNICEF est entrain d'acquérir 4.300 postes radio solaires pour les écoles en addition des fascicules distribuées. Des progrès ont été accomplis et les résultats atteints à ce jour sont encourageants, mais beaucoup reste à faire, car les besoins sont énormes»*, a-t-elle fait savoir.

Le ministre de l'Enseignement primaire satisfait a appelé l'ensemble des acteurs du système éducatif à s'investir pour garantir le plein succès de ce programme. Pour sa part, le ministre de la Communication a exhorté l'équipe de la TV Congo à faire preuve de rigueur et de professionnalisme, car loin d'être un privilège, cette mission, a-t-il dit, est plutôt une responsabilité importante et grave.

La représentante de l'UNESCO a à l'occasion offert des équipements et consommables au studio de la chaîne éducative Ead (Ecole à domicile)Tv lancée par la directrice générale de l'UNESCO en octobre 2020. *«C'est un outil avant-gardiste et indispensable pour toucher une large cible à éduquer»*, a précisé Mme Fatoumata Marega, en invitant ses collègues du système onusien à y mettre des contenus éducatifs thématiques.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

CONSOMMATION

Maîtriser les outils et méthodes d'enquête

En partenariat avec le Programme concentré pluri-acteurs Congo (PCPA), l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), bénéficiaire du projet *«Renforcement de la structuration du réseau en vue de la protection des droits des consommateurs en république du Congo»*, a organisé du 23 au 24 avril 2021 au Forum des jeunes entreprises du Congo, au profit des responsables des associations des consommateurs membres du réseau, un atelier sur les outils et méthodes d'enquête.

Les responsables des associations à la fin de la formation

Les travaux ont été ouverts et clôturés par Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif du Réseau des associations des consommateurs et secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, en présence de Mme Olga Mireille Kabanabandza, coordonnatrice de la cellule exécutive du PCPA. Objectif visé: renforcer les capacités opérationnelles et techniques des membres du Réseau.

Vingt-cinq participants, responsables de sept associations, venus de l'intérieur du pays (Makoua, Pointe-Noire et Brazzaville) ont été formés. Deux conférenciers, Marcel Mbaloula, ingénieur statisticien et Mme Grace Mayamou, animatrice en transformation agroalimentaire au projet d'amélioration des revenus congolais à travers le développement des filières durables (agriculture et transformation) et commercialisation des produits ont animé cette formation qui s'est articulée autour de plusieurs thèmes de méthodologie pratique.

La formation a eu pour ambition de relever le défi du suivi du circuit de production et de commercialisation des produits et services proposés sur le marché. Ce défi qui est un travail de monitoring ou de suivi doit être soutenu par des enquêtes et des sondages pertinents devant servir de base pour les actions de plaidoyer. Mais, les associations membres du Réseau n'étaient pas encore outillées à mener des enquêtes de façon professionnelle avant cette formation. Elles ne disposaient pas d'équipements et d'appareils de mesures basiques (PH mètre, balance de précision et refractomètre) leur permettant de conforter leurs enquêtes. La formation reçue va leur permettre de réaliser des minis enquêtes thématiques et de mieux orienter leur travail, selon quelques participants.

Pour, Jean Claude Mabiala, directeur exécutif de l'association de défense des droits des consommateurs du Congo (ADDCC), basée à Pointe-Noire, et vice-président du Réseau, *«cette formation basée sur les outils et des enquêtes permettra de faire le plaidoyer demain, le but du Réseau étant de former une dynamique pour dialoguer avec les pouvoirs publics pour l'intérêt des consommateurs.»*

Pour sa part, Jean Noël Ngouedy Makita, secrétaire exécutif de l'association actions pour la défense des intérêts du consommateur congolais (ADIC), a bien apprécié la formation: *«Cet atelier a permis de nous doter des connaissances sur les outils et les méthodes à utiliser. Les problèmes qui se posent aujourd'hui chez les consommateurs sont nombreux. Les prix des denrées alimentaires sur le marché deviennent un grand problème à résoudre, même au niveau de la santé, de l'électricité et de l'eau que nous consommons.»*

Mme Grace Mayamou a dégagé la portée des appareils dont ont été dotées les associations. *«Le PH mètre, qui veut dire potentiel hydrogène, est un appareil de mesure qui permet de savoir si le produit est acide ou basique. Il est en effet important de savoir si le produit est de bonne qualité. Pour le jus de fruit naturel, par exemple, on peut utiliser le PH mètre. Quand ils sont en bon état, le PH mètre peut osciller entre 3 et 4 attestant ainsi qu'ils ont été bien conservés. Lorsqu'un produit commence à fermenter ou à se dégrader son PH change, d'où l'importance d'en faire usage.»*

Mermans Babounga Ngondo a édifié les participants sur ce qui va changer après l'acquisition des équipements. *«Les outils reçus serviront de pédagogie à tous les professionnels, surtout à ceux du secteur de la boulangerie, de la pâtisserie et de la yaouterie. Nous constatons de plus en plus que les professionnels nous vendent du vide. Les balances de précision permettront de faire à chaque fois des prélèvements à des périodes régulières pour remonter les incohérences sur les poids affichés sur leurs produits. Et c'est pour le bien de la santé des Congolais. Ces appareils permettront de contrôler la qualité de sorte que les Congolais consomment les produits qui correspondent aux prix. Toutefois, les associations n'ont pas mandat de sanctionner. Leur rôle se résume à relever les dysfonctionnements et à apporter les informations aux administrations qui, elles, ont mandat de sanctionner.»*

Philippe BANZ

CONGO-UNICEF

Mme De Sousa satisfaite des actions accomplies dans le secteur éducatif

Arrivée en fin de mandat, la représentante de l'UNICEF au Congo, Micaela Marques De Sousa s'est entretenue avec le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, le 27 avril dernier à Brazzaville. Ils ont passé en revue les différents projets réalisés entre l'agence onusienne chargée des questions d'enfance et le département de l'enseignement général. La représentante de l'UNICEF estime avoir travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement congolais et particulièrement avec le ministère de l'Education. Elle a rassuré son interlocuteur de l'appui permanent de l'institution en faveur de l'éducation des jeunes.

Pendant l'entretien

«Je suis venue saluer, remercier le ministre de l'Education pour son leadership et réitérer tout le soutien que l'UNICEF continuera à apporter à ce ministère parce que l'éducation est la fibre d'une nation. Nous avons travaillé, ces quatre dernières années, ensemble pour nous assurer que tous les enfants bénéficient d'une éducation de qualité. En dépit de la COVID-19, nous avons vu le leadership de monsieur le ministre travailler avec tous les partenaires pour réimaginer une façon d'assurer une éducation à domicile pour que tous les enfants aient la possibilité de continuer à apprendre, même dans la situation de crise sanitaire», a dit Micaela Marques De Sousa, au sortir de l'audience.

Collinet Makosso remettant un présent

L'UNICEF, partenaire traditionnel du Congo dans l'éducation des enfants, accompagne le Congo dans l'éducation de toute catégorie d'enfants. *«Nous avons discuté des enjeux et des difficultés des enfants les plus défavorisés. L'intégration de l'éducation des écoles ''ORA'' dans le système national d'éducation reste dans le cœur du ministre. Sous son leadership, nous avons aujourd'hui des stratégies et programmes d'éducation qui nous amènent à assurer que tous les enfants continuent à bénéficier d'une éducation de qualité. Par exemple, pour la question de la protection en ligne, en concertation avec les ministères de l'éducation et de l'économie numérique, nous connaissons les risques que nos enfants encourent pour leur protection en ligne. Eduquer un enfant, c'est éduquer toute une nation. L'éducation reste l'une des priorités»*, a-t-elle indiqué, en félicitant et en encourageant le Gouvernement à poursuivre le combat pour une éducation de qualité. «Le Congo ne bénéficie pas seulement des fonds d'urgence du Programme mondial d'éducation, mais aussi fait partie de la plateforme qui sera bientôt approuvée par le programme mondial de l'éducation».

Micaela M. De Sousa a personnellement apprécié le travail réalisé par le ministre Anatole Collinet Makosso. *«Toujours et partout dans le pays, le ministre a gardé le sens de l'équité, l'importance d'assurer que chaque enfant, en milieu rural, dans les forêts ou en milieu urbain, a le droit à une éducation de qualité»*, a-t-elle conclu.

Mme Micaela Marques De Sousa quitte le Congo pour son pays natal, le Mozambique, où elle va vivre sa retraite après 35 ans au service de l'UNICEF, dont 30 ans au niveau international et cinq ans au Mozambique.

Germaine NGALA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

LIBRES PROPOS

«Bébés noirs», que faire?

Avec le phénomène des *«Bébés noirs»* en République du Congo, on peut dire que la courbe de la délinquance juvénile est en hausse, créant de fait une insécurité grandissante et une menace pour la population.

Chancelle Mbilampassi Moutsatsi

Est-il normal de vivre le phénomène des *«Bébés noirs»* dans notre pays? L'Etat, en tout cas, a sa part de responsabilité et il est grand temps que les autorités se saisissent de ce phénomène, une vraie gangrène à extirper. L'Etat se doit de protéger la population et de garantir sa sécurité.

Oui, les *«Bébés noirs»* molestent, torturent, dépouillent et tuent, mais comment ces jeunes se sont-ils convertis aux braquages, agressions et meurtres? Qu'est-ce qui n'a pas marché?

Oui, depuis déjà quelques années, Brazzaville vit au rythme de la violence juvénile avec l'apparition des gangs et des bandes rivales qui se disputent une zone dans un quartier, etc. Oui, il faut le dire, depuis un certain temps, une partie de la population de Brazzaville fait face à ces jeunes qui ont sombré dans la délinquance, jusqu'à devenir des criminels. *«Voyous de Brazzaville»*, ces jeunes délinquants qui font des mauvais coups, fument du chanvre, agressent, tuent et nommés *«Bébés noirs»* opèrent, en effet, dans le vol, la brutalité et le meurtre.

Faisant usage de plusieurs modus operandi, champions du vol et de la répression physique/agressions, ils ont réussi à déclencher une psychose au sein de la population. Ils sont, en tout cas, réputés dangereux. Il est grand temps que l'Etat interpelle ces jeunes redoutables délinquants qui possèdent, très souvent, des armes blanches comme des couteaux et dépouillent sans pitié les victimes en ôtant même souvent la vie. Oui, la population en a marre de ces larcins, agressions, vols, frappes, etc.

Les Départements ministériels en charge de la Jeunesse, de l'Emploi et la Formation Professionnelle et même, disons, tous les ministères doivent faire leurs la problématique des *«Bébés noirs».*

La Police congolaise doit venir à bout de ce phénomène. Plusieurs opérations d'envergure doivent être lancées dans le but de lutter contre ce phénomène. Par ailleurs, cette question doit être traitée depuis la racine. Pour certains, ces *«Bébés noirs»* sont des jeunes désœuvrés, instrumentalisés, avec des parcours scolaires souvent chaotiques. Il faut tout un arsenal pour éradiquer à fond ce phénomène. Il faudra faire intervenir à la fois la prison, mais aussi des maisons de redressement. Oui, il faudra une vraie prise en charge de ces jeunes qui fera intervenir la sphère pénale. Ces jeunes doivent être sanctionnés suite à une transgression de la loi et dans les conditions prévues par celle-ci. Les organisations de la société civile doivent, elles-aussi, prêter une oreille attentive à ce problème.

Que l'Etat prenne ses responsabilités. Ce n'est nullement pas en traitant les *«Bébés noirs»* des brigands de la pire espèce ou en criant que les bébés noirs sèment la terreur que ce problème sera éradiqué.

Chancelle MBILAMPASSI MOUTSATSI

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville
B.P.: 14771;
Tél.: (00242) 81 18 93; 06 664 83.17; 05 522 06 60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AFRINOV

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE
Capital: Trois Millions (3.000.000) Francs CFA
Siège: 1023, rue Mpouya (Ouenzé), Brazzaville
RCCM CG-BZV-20 B 7588

CESSION DES PARTS SOCIALES
NOMINATION D'UN COGERANT
MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'une Décision de l'associé unique de la Société dénommée «ÅFRINOV», Monsieur MOUBARI Luther Simplice a été reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 21 avril 2021, dûment enregistrée à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du 23 avril 2021, sous Folio 075/21, n0 1643, il a été procédé à la cession partielle de parts sociales détenues par l'associé unique; Nomination d'un cogérant; et Mise à jour des statuts, il ressort de cette décision les résolutions suivantes:

L'assemblée régulièrement constituée a décidé de céder quelques parts sociales détenues par l'associé unique. A cet effet, Monsieur MOUBARI Luther Simplice a décidé de céder Cent cinquante (150) parts, ce qui représente cinquante pour cent (50%), correspondant à une somme de Un Million cinq cent mille (1.500.000) F. CFA, au profit de Monsieur CONDE Bangaly ici présent et qui accepte.

L'associé Monsieur MOUBARI Luther Simplice a, en outre, décidé de nommer Monsieur CONDE Bangaly en qualité de cogérant .

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de décision de l'associé unique a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 avril 2021, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean-Marie MOUSSOUNDA

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N°01/2021/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours: Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants

N°d'ordre	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	29.445 du 17/11/2020	Plle(s) 06	Bloc 89	Section BL	Superficie 392,00m²	NGOYO	Arr.6	NDZIMBA GANYANAD Feldmann
2	29.187 du 31/07/2020	Plle(s) 03	Bloc 247	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	BENGOU BOKOLAKA Blanchardin Isaac
3	29.462 du 23/11/2020	Plle(s) 11	Bloc 72	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAKAYA KIVIKA Steve Marley
4	28.452 du 14/05/2019	Plle(s) 03 bis	Bloc 17	Section BM	Superficie 250,00m²	NGOYO	Arr.6	MADINGOU NGUIMBI Herou
5	28.874 du 14/01/2020	Plle(s) 05	Bloc 09	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUSOUNDA Gauthier Aymard Esaïe
6	29.277 du 01/09/2020	Plle(s) 03	Bloc 20	Section BN	Superficie 500,00m²	MAYINGA	Arr.6	GOULAKO Aimée
7	29.373 du 12/10/2020	Plle(s) 01 bis	Bloc 82	Section BN	Superficie 250,00m²	ZONE COTIERE	Arr.6	KARAGNARA BOUBACAR
8	28.707 du 12/09/2019	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1050,00m²	VILLAGE MATOMBI	LOANGO	TEHOLO Olivier Cyr Rufin
9	29.436 du 10/10/2020	Plle(s) 07	Bloc 27	Section BK	Superficie 300,00m²	MPAKA	Arr.3	KABATOMA KULONKAKO Joséphine
10	29.095 du 01/07/2020	Plle(s) Domaine	Bloc 36	Section J	Superficie 13.499,20m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	CLUB HIPPIQUE
11	23.091 du 14/11/2013	Plle(s) 01 et 02	Bloc 66	Section BY 1ere Tranche	Superficie 1000,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	EKOUNGOULOU Firana
12	26.923 du 04/05/2017	Plle(s) 03	Bloc 38 ter	Section L	Superficie 362,15m²	LA BASE	Arr.1	OBOMBY Chantal Marie Claire
13	26.925 du 04/05/2017	Plle(s) 02	Bloc 239	Section BN	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	OBAMBI Edith Alexandrine
14	29.235 du 18/08/2020	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 10.000,00m²	PONDILA	HINDA	MABIALA Alphonse
15	29.193 du 03/08/2020	Plle(s) 01	Bloc 110	Section BXA	Superficie 500,00m²	COTE MATEVE	Arr.6	MAMBEKE Inès Ninon
16	28.960 du 09/03/2020	Plle(s) 07	Bloc 15 bis	Section BXA	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	DONIAMA MOUKOKO Nissi Marissa, DONIAMA MOUKOKO Jadah Marina, DONIAMA MOUKOKO Jean D'arc Roht
17	29.229 du 17/08/2020	Plle(s) 05	Bloc 77	Section AG	Superficie 500,00m²	TCHIALI	Arr.5	MAMPOUYA Pontéciana Herlyne Pharnelle
18	29.228 du 17/08/2020	Plle(s) 01	Bloc 16	Section BS	Superficie 1.644,60m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MAMPOUYA Eugenie Aimé et MAMPOUYA NGOUNOU Esperance Cerhyseth
19	28.737 du 02/10/2019	Plle(s) 274	Bloc /	Section G	Superficie 1.048,94m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	Mme MVOUBA née SILKINA Galina Aleksandrovna.
20	29.441 du 17/11/2020	Plle(s) 06	Bloc 142	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OKO Regis Lionnel
21	25.840 du 12/02/2016	Plle(s) 10 bis	Bloc 11	Section BM	Superficie 250,00m²	NGOYO	Arr.6	MAKAYA POPOLL Nadine Nelly Flore
22	29.388 du 16/10/2020	Plle(s) 15	Bloc 140	Section BL	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAFOUANA Dorthia Laudelph Chrichna
23	29.343 du 25/09/2020	Plle(s) 01	Bloc 81	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	BANGO Claude Jennifer
24	28.709 du 13/09/2019	Plle(s) 17	Bloc 286	Section BM	Superficie 425,00m²	NGOYO	Arr.6	OTCHOMA Alexis
25	29.436 du 10/10/2020	Plle(s) 07	Bloc 27	Section BK	Superficie 300,00m²	MPAKA	Arr.3	SUCCCESSION KABATOMA KULONGAKO Josephine
26	29.317 du 16/09/2020	Plle(s) 03 et 04	Bloc 183	Section BXA	Superficie 10000,00m²	COTE-MATEV	Arr.6	BALOUKOU Alain Medard
27	29.212 du 12/08/2020	Plle(s) 07	Bloc 270	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OBAMBI NGALA Yvette
28	29.401 du 27/10/2020	Plle(s) 08	Bloc 07	Section N	Superficie 450,00m²	MPAKA 120	Arr.6	LOUBOTA Bernard
29	29.390 du 19/10/2020	Plle(s) 06 bis	Bloc 33	Section BM	Superficie 250,00m²	NGOYO	Arr.6	AOUDOU Mariam
30	29.316 du 16/09/2020	Plle(s) 05	Bloc 128	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAYEMBO KEHOUA Divin Patrice Fidelys

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 27 avril 2021
Le Chef de bureau, **Yvon Faustin Magloire OKEMBA**

DISTINCTION

Les lauréats du Prix du mérite et du modèle social ont été primés

Le siège de l'Association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC), à Brazzaville, a servi de cadre le vendredi 30 avril 2021 à la cérémonie de remise du tout nouveau Prix du mérite et du modèle social. Une initiative du Programme d'actions pour un véritable changement en Afrique (PAVCA), lancé le 13 novembre 2020 par l'Association jeunes leaders congolais (AJLC) aux destinées de laquelle préside M. Marcellin Mounzéo-Ngoyo.

Les lauréats autour des organisateurs de la cérémonie

Au total, sept lauréats ont été primés, dont quatre se sont fait représenter. Ils ont reçu leurs diplômes des mains du coordonnateur du PAVCA, M. Marcellin Mounzéo-Ngoyo. Qui a relevé le bien-fondé de cette distinction: *«Si le PAVCA a initié ce genre d'espace, c'est pour rendre hommage et encourager toutes ces personnes qui impactent positivement leur environnement, transforment et s'impliquent à la promotion d'un avenir pour le Congo et l'Afrique.*

Arrêtons de toujours médire et d'être incapables de reconnaître sincèrement le travail des autres. Nous voulons que le Congo change? Nous voulons que l'Afrique change? Alors, commençons par nous changer nous-mêmes. Parce que le changement des mentalités, c'est aussi savoir apprécier ce que nous avons, c'est aussi savoir encourager les autres, c'est aussi reconnaître à sa juste valeur le travail des autres...Pour tour dire, le Prix du mérite et du modèle social est un plaidoyer en faveur du changement des mentalités et la promotion de la compétence sociale, au regard des valeurs partagées d'éthique et de morale».

Après quoi, les lauréats ont reçu leur prix. Il s'agit de:

-Sergey Belyaev, ancien directeur du Centre culturel russe, avec couverture de la République du Congo, du Gabon, du Cameroun et du Nigeria, ayant fait valoir ses droits à la retraite, après près dix ans de services.

-Ferréol Constant Patrick Gassackys, ministre plénipotentiaire, député de la troisième circonscription de Poto-Poto (Arrondissement 3 de Brazzaville), écrivain et poète.

-Mme Aline Olga Lonzaniabeka, colonel des Forces armées congolaises (FAC), officier d'administration, experte en stratégie de défense et conflits armés, présidente du Forum des éducatrices africaines (FAWE), une organisation non gouvernementale panafricaine fondée en 1992 par cinq femmes ministres de l'Education dans le but de promouvoir l'éducation des filles et des femmes en Afrique subsaharienne conformément à l'éducation pour tous.

-Dr Michel Innocent Péya, écrivain-chercheur.

-Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC);

-Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, alias Nick Fylla, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, représenté.

-Gaston Yoka, président du Conseil municipal et maire de la ville d'Oyo, dans le département de la Cuvette.

Après avoir été primés, les lauréats n'ont pas caché leur joie. *«J'ai été agréablement surprise en recevant la correspondance qui signifiait que j'étais parmi les nominés de ce jour. Grande a été ma surprise. Je salue tout particulièrement cette idée, parce que, généralement, dans notre société, il est plus aisé de critiquer que d'apprécier…Je respecte profondément cette idée de récompenser, d'encourager les bonnes volontés, les personnes qui s'impliquent, non pour eux-mêmes, mais pour leur prochain…»,* a déclaré Mme Aline Olga Lonzaniabeka.

Sergey Belyaev: *«C'est un honneur pour moi d'être présent ici, de recevoir ce prix. C'est quelque chose qui, de mon point de vue, m'impressionne beaucoup, ça me donne beaucoup d'émotion. C'est quelque chose de très important. Quand on travaille longtemps dans un pays, on devient patriote de ce pays, on devient quelqu'un qui suit tous les problèmes du pays avec ses habitants. Je voudrais remercier tous ceux qui m'ont aidé à travailler ici. J'espère que nos contacts vont rester. Nous serons à Moscou, mais, tout de même, nous serons toujours accessibles notamment sur les réseaux sociaux, au téléphone, nous pourrons encore faire beaucoup de choses»,* a pour a part, affirmé Sergey Belyaev.

Ferréol Constant Patrick Gassackys s'est, lui aussi, dit très heureux d'être primé. Avant de féliciter les organisateurs et tous les récipiendaires.

Le PAVCA s'est fixé, entre autres missions: épanouir, développer et autonomiser l'Afrique; lutter contre la pauvreté et le chômage ; bâtir une identité africaine forte et capable de défendre les intérêts de l'Afrique; bâtir un capital humain compétent en vue de redynamiser le leadership et la citoyenneté active; activer les ressources humaines africaines endormies; redonner l'espoir à la jeunesse, éveiller sa conscience et libérer son potentiel afin que l'Afrique devienne une des économies les plus dynamiques et les plus productives; préserver la paix et la concertation en Afrique; promouvoir le bien-être en Afrique; promouvoir l'unité africaine.

Véran Carrhol YANGA

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°03/2021/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29.471 du 26/11/2020	Plle(s) 03	Bloc 50	Section BT	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	LIKIBI MOUNDOBO Michaelle
2	29.497 du 14/12/2020	Plle(s) 07	Bloc 197	Section N	Superficie 500,00m²	POUDRIERE	Arr.3	MBOUSSI MOUANDZA Fructueux
3	29.486 du 09/12/2020	Plle(s) 05 bis	Bloc 17	Section BN	Superficie 200,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	NZOULANI MILANDOU Dieuleveu
4	29.318 du 16/09/2020	Plle(s) 01	Bloc 78	Section I	Superficie 320,25m²	SIDETRA	Arr.1	CODO Elise Silifata
5	29.041 du 17/062020	Plle(s) 02 bis	Bloc 40	Section BM	Superficie 200,00m²	NGOYO	Arr.6	KOUBEMBA Clemence Bienvenue
6	29.316 du 16/09/2020	Plle(s) 05	Bloc 128	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAYEMBO KEHOUA Divin Patrice Fidelys
7	19.890 du 22/03/2011	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5.812,50m²	LAC NANGA VILLAGE	Arr.3	NZIKOU Jean Serge Olivier
8	25.949 du 14/04/2016	Plle(s) 01 et 02	Bloc 01 bis	Section BP	Superficie 987,00m²	MPITA	Arr.1	IBARA Magloire
9	29.201 du 10/08/2020	Plle(s) 12	Bloc 109	Section BL	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OKABI Romaine Marie Rose
10	29.368 du 08/10/2020	Plle(s) 07	Bloc 123	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	TARY Joclyne Flore
11	29.098 du 01/07/2020	Plle(s) 04 bis	Bloc 192	Section BL	Superficie 391,00m²	NGOYO	Arr.6	BANTSIMBA NGOUEDI Gildas Arnaud
12	29.468 du 25/10/2020	Plle(s) 437	Bloc /	Section E	Superficie 550,00m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	MONDJO Charles Richard
13	29.346 du 28/09/2020	Plle(s) 07	Bloc 102	Section BL	Superficie 250,00m²	NGOYO	Arr.6	KOMBO Léole Marcelle
14	29.338 du 24/09/2020	Plle(s) 07	Bloc 99	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OMBALI Dieudonné
15	29.559 du 01/02/2021	Plle(s) 06 bis	Bloc 232	Section BM	Superficie 237,50m²	NGOYO	Arr.6	NKOUE MALENTSA De N'gouonimba
16	29.454 du 18/11/2020	Plle(s) 03	Bloc 37	Section BX	Superficie 500,00m²	DJENO	Arr.6	OPONGA PEA Sandrin
17	28.885 du 24/012020	Plle(s) 07	Bloc 56	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OWAKA née MANGUIMA Marguerite
18	29.520 du 29/12/2020	Plle(s) 08	Bloc 79	Section BT	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MIENAGATA née NKANGOU – KOUNDI Rachel
19	29.382 du 14/10/2020	Plle(s) 03	Bloc 03	Section BX	Superficie 336,00m²	NGOYO	Arr.6	POUNGUI NZOBADILA Anne Marie
20	29.546 du 21/01/2021	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 552,00m²	DJENO	Arr.6	NIAMBA Rolline Prida Rassia
21	29.089 du 30/06/2020	Plle(s) 09	Bloc 276	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MFOUKA LEMVO Romaric Amégachi
22	28.138 du 29/10/2018	Plle(s) 08	Bloc 49	Section BX	Superficie 500,00m²	DJENO	Arr.6	NYIKOULOU NIANGUI Charnelle Mavie Princilia
23	29.143 du 17/07/2020	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 469,27m²	NKOTCHI - FOUTA	TCHIAMBA - NZASSI	OPPELET MATHAS Arone Winner
24	29.477 du 02/12/2020	Plle(s) 05	Bloc 144	Section N	Superficie 410,48m²	MPAKA 120	Arr.3	L'ÉGLISE LES AMIS DE JÉSUS
25	29.387 du 16/10/2020	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 50.026,97m²	LOANGO	LOANGO	La Société de FORAGES PETROLIERS
26	29.357 du 06/10/2020	Plle(s) 02, 04, 06 et 08	Bloc 232	Section BY 2lèm Tranche	Superficie 1.200,00m²	COTE - MATEVE	Arr.6	KOULOUFOUA Arlette Flore
27	29.489 du 10/12/2020	Plle(s) 04	Bloc 18	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	KIMPOUNI – TOKA née POATHY Emerencia Géral Carnelly
28	29.165 du 23/072020	Plle(s) 08	Bloc 74	Section X	Superficie 150,00m²	Qtier MOUYONDZI	Arr.3	MOSSENGUE-MBELLET Franck Daynne, ISSANGA-ISSAH Saint-Arthur, ISSANGA-ISSAH Royal Carmela
29	29.521 du 30/12/2020	Plle(s) 06, 07 et 08	Bloc 70	Section /	Superficie 1.200,00m²	LOANGO	LOANGO	MAVOUNGOU Appolinaire
30	29.186 du 31/07/2020	Plle(s) 11	Bloc 163	Section BL	Superficie 485,00m²	NGOYO	Arr.6	Mme. BENGOU née BOUANGA Sylvie Blanche

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 27 avril 2021
Le Chef de bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts
Chef de Bureau

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242) 06.540.59.45/04.418.20.41, B.P.: 15.244;
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«LAICO-BRAZZAVILLE» S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 1.580. 000. 000 de FRANCS CFA
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/08 B 1022, REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société dénommée «LAICO-BRAZZAVILLE» S.A., en date à Brazzaville du trente décembre deux mil vingt, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 19 avril 2021 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 21 avril 2021, sous Folio 073/20, n°1600.

L'ordre du jour avait porté sur six (6) points essentiels, à savoir:

1-Adoption de l'ordre du jour;

2-Examen et adoption du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31/12/2018;

3-Examen du rapport du conseil d'administration de la société transmis à l'Assemblée Générale de l'exercice clos au 31/12/2018; la société

4-Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018;

5-Adoption des états financiers de l'exercice 2018;

6-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23 avril 2021, sous le numéro 21 DA 94;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 23 avril 2021, sous le numéro CG/BZV/08 B 1022.

Fait à Brazzaville, le 23 avril 2021

Pour insertion,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

Etude Notariale de Me Chimène Prisca N. PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «Ma Reconnaissance»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

BE' JYM DESIGN

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 1 000 000 de Francs CFA
Siège social: Brazzaville (République du Congo)
121, rue des Fermiers, Nkombo
RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-00215

AVIS DE CONSTITUTION

1- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «Ma Reconnaissance», le six avril deux mil vingt et un et enregistré à Brazzaville, le sept avril de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 064/16 numéro 0572, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «BE' JYM DESIGN», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet:
L'Exploitation d'un atelier de couture, la Formation en coupe et couture, le Stylisme et la Modélisme;
• La Vente des vêtements et accessoires de mode;
• L'Exploitation d'un salon de coiffure;
• L'Exploitation d'une mercerie;
• La Vente des produits alimentaires;
• L'Exploitation d'une parfumerie.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 121, rue des Fermiers, Nkombo.

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le six avril deux mil vingt et un, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le sept avril de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 064/15 numéro 0571, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associée unique.

Gérance de la société: Madame N'dri Julie MEL est gérante, pour une durée illimitée.

Immatriculation: L'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée, le dix-neuf avril deux mil vingt et un, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00215.

Pour avis & mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire.

World Health Organization
Regional Office for Africa

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saüde
Escritério Regional Africano

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03 or Direct
Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

In reply please refer to:
Prière de rappeler la référence:
Favor citar a referencia:

27 avril 2021

AVIS D'APPEL D'OFFRES RFP/AFRO/011/2021

TITRE: REPUBLICATION-SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE LOCATION DES CHAPITEAUX, DES CHAISES ET TABLES AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS/AFRO BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite, par la présente, à soumettre une proposition dans le cadre de présente invitation à soumissionner (RFP) relatif à l'objet sus-référencé.

Ce dossier d'appel d'offre est disponible sur la plateforme https://www.ungm.org/sous la référence: RFP/AFRO/011/2021 ou sur demande à l'adresse afrgoafrobids@who.int

Le soumissionnaire soumet, par écrit, son offre complète à l'OMS, au plus tard le 14 mai 2021, à 14h00, heure de Brazzaville, par courriel, à l'adresse suivante:
afrgoafrobids@who.int
(Mentionner la référence de l'appel d'offres dans l'objet)

Le soumissionnaire potentiel qui souhaite obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peut le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence: RFP/AFRO/011/2021. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de dépôt des offres.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.
Sincères salutations.

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

OFFRE D'EMPLOI – AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2021-002

POSTE VACANT: INFIRMIERE (REGISTERED NURSE) – FSN09
Contrat à durée indéterminée

DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 03 Mai 2021
DATE DE CLOTURE: 17 Mai 2021

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER:
Merci de bien vouloir visiter le site web: https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Décès de Maître Patrick-Blaise BOUYOU
(Huissier de Justice Commissaire-Priseur)

Les familles BOUYOU, MAKOSSO et LOEMBA, Mme MAKANGA Monique, ancienne Secrétaire-Générale du Conseil Congolais des Chargeurs à la retraite, Mme TCHIVONGO Joséphine, agent de la Direction Départementale du Commerce de Pointe-Noire à la retraite, M. MAVOUNGOU Frédéric Claver, colonel à la retraite, Mme BOUYOU Christiane, docteur diététicienne-nutritionniste à la retraite, M. BOUYOU Didier, agent SPIE CONGO à la retraite, M. Alain Claude BOUYOU, agent d'Etat civil à la mairie de Bayeux (France), Maitre Jules-Hervé BOUYOU, avocat en France, Mme Marie-Berthe BOUYOU, M. Didier Yannick BOUYOU TCHIVONGO, agent du ministère des Hydrocarbures, les enfants BOUYOU, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, à la promotion 1987 de la Faculté de droit de l'Université Marien NGOUABI, aux magistrats, juges, greffiers, avocats, notaires et huissiers de justice de la République du Congo le décès de leur fils, frère et père, Maître Patrick Blaise BOUYOU, Huissier de Justice Commissaire-Priseur près à la Cour d'Appel de Pointe-Noire. Décès survenu le dimanche 18 avril 2021, suite à une longue et pénible maladie. La veillée mortuaire a lieu au domicile du disparu sis quartier Makayabou Averda.
La dernière veillée aura lieu le mercredi 05 mai 2021.
Les obsèques auront lieu le jeudi 06 mai 2021, selon le programme ci-après:
8h00: départ pour la morgue;
10h00: arrivée de la dépouille mortuaire au domicile;
10h00: recueillement;
12h00: oraison funèbre du pouvoir judiciaire;
14h00: départ pour le cimetière municipal de Vindoulou
16h00: retour et fin de la cérémonie.

L'irrecevabilité dans le contentieux électoral: retour sur un casse-tête congolais

Par Christian Nzaloussou,
avocat au Barreau de Paris.
Associé au cabinet Dixiconseil Congo

«Habemus praesidens» ! Le 6 avril 2021, la Cour constitutionnelle a confirmé la réélection au premier tour du candidat Denis Sassou-Nguesso à la présidence de la République. Le peuple congolais a ainsi départagé les sept prétendants déclarés éligibles par ladite Cour. Ce scrutin ne fut cependant pas exempt de critiques, comme les précédents d'ailleurs. Outre le sempiternel problème du recensement, et donc du corps électoral, les allégations de fraude avant, pendant et après l'élection ne furent pas en reste. Rien de nouveau donc, sauf qu'un fait inédit est venu perturber cette routine : le décès, dans la nuit suivant le vote du 21 mars 2021, de l'un des candidats. A l'annonce des résultats provisoires, trois requérants ont donc sollicité individuellement à la Cour constitutionnelle l'annulation de ce scrutin, à savoir : messieurs Christian Mozoma, Jean-Jacques Yhomby-Opango et Mathias Dzon. Le 6 avril 2021, la Cour a déclaré irrecevables les requêtes de MM. Dzon et Mozoma, le recours de M. Yhomby-Opango ayant été, quant à lui, rejeté sur le fond.

Le mystère des irrecevabilités. Le contentieux électoral au Congo apparaît comme un vrai parcours du combattant, tant les motifs d'irrecevabilité s'érigent en chausse-trapes sur le chemin de celui qui s'y aventure. On parle d'irrecevabilité lorsque le juge rejette sans examen au fond une requête ne remplissant pas les conditions légales tenant à la régularité de sa saisine, à savoir: la qualité et l'intérêt à agir, la méconnaissance des mentions ou des règles de forme, voire des règles de fond de la saisine. Le juge se déclare en incompétent lorsqu'il est saisi d'une demande ne relevant pas de son office.

La décision du 6 avril 2021 précitée offre l'occasion de revenir sur les particularités du contentieux des élections présidentielles et parlementaires marqué majoritairement par des décisions d'irrecevabilité, ce qui fait dire à certains que cette Cour est le *«juge de l'irrecevabilité»* ou le *«juge de l'incompétence»*.

Si le constat est exact, puisqu'environ 9 sur 10 des recours n'ont jamais été examinés sur le fond, cette situation est, d'une part, préoccupante pour la crédibilité de la Cour, son impartialité étant parfois raillée; elle est, d'autre part, singulière par rapport au faible taux des décisions d'irrecevabilité relevé devant les juridictions ordinaires. Doit-on pour autant mettre cette situation sur le compte exclusif du rigorisme ou d'un éventuel parti pris de la Cour? Ces décisions ne trouvent-elles pas aussi leur source dans l'inobservation par les justiciables des règles de procédure? Ne doit-on pas enfin blâmer l'obscurité dont le législateur pare certaines règles procédurales? En réalité, nous avons là autant de motifs - que nous passons ci-après en revue- qui ne s'excluent pas, mais qui contribuent chacun à sa façon à modeler l'image que la population se fait de ce juge qui n'est connu, hélas! que pendant les périodes électorales.

L'ambivalence des motifs de saisine de la Cour. Elle est perceptible à l'examen des décisions d'irrecevabilité ou d'incompétence de la Cour. Le requérant est censé objectivement poursuivre l'annulation des résultats dont il rejette la sincérité et qu'il estime sans rapport avec la vérité des urnes. Mais dans certains cas, l'irrecevabilité est tellement flagrante, tant et si bien que l'on finit par se douter du sérieux de son auteur au regard des enjeux en cause, même s'il est communément admis qu'en politique, tout est possible. Une action contentieuse peut donc avoir des ressorts plus ou moins avoués ou avouables qui relèvent de la psychologie du requérant, ses réelles motivations se situant parfois aux antipodes du droit. Ces motifs peuvent relever de la pure communication politique, le candidat-requérant s'offrant un dernier tour de piste, une occasion de resserrer son électorat et de maintenir son ardeur face à l'échec, de montrer sa stature d'ultime opposant qui prend date pour les joutes futures…

Recourir au juge, c'est aussi se parer du manteau de la légalité, en acceptant de se soumettre au verdict judiciaire; c'est donc participer, consciemment ou inconsciemment, à la régulation de la contestation sociale consécutive au scrutin. Au-delà, il n'est pas exclu qu'un candidat-requérant n'ayant pas sérieusement préparé en amont son recours puisse *«offrir»* au *«juge de l'irrecevabilité»* le moyen de rejeter sa requête sans examen au fond. Mais, en se bornant à statuer sur la forme, la Cour contribue, malgré elle, à son propre discrédit en prêtant le flanc à la critique. Perdre sur la forme parait ainsi plus glorieux que perdre sur le fond, car dans le premier cas, on peut aisément mettre cet échec sur le compte de la Cour qui serait ainsi compromise.

«Errare humanum est … » ou des *«erreurs»* du justiciable. La contestation ne fait pas bon ménage avec les *«erreurs»,* au risque d'essuyer les foudres de l'irrecevabilité qui n'est certes pas une infamie. Mais lorsque près de 9 dossiers sur 10 ne sont pas examinés sur le fond, comme en 2017, cela doit interpeller, notamment lorsque de causes multiples d'irrecevabilité sont relevées par la Cour.

Le risque d'irrecevabilité est accru lorsque le requérant n'est pas assisté ou représenté par un avocat. L'irrecevabilité est devenue la règle et l'examen des requêtes sur le fond l'exception. L'examen de sa jurisprudence montre cependant que dans plusieurs cas, cette irrecevabilité s'impose à la Cour. Comment, en effet, peut-on envisager la recevabilité d'une requête quand son auteur, qui se prévaut de sa qualité de premier vice-président d'un parti politique ou de directeur de campagne du candidat, se trouve en peine de produire l'acte qui lui donne qualité à agir soit au nom de ce parti (DCC n° 001/DCC/EL/S/17 du 4/10/2017), soit au nom du candidat dont il a dirigé la campagne électorale (DCC n°41/DCC/EL/L/17 du 29 septembre 2017) ? Pourtant, si la Cour a pu faire preuve de souplesse, c'est bien sur la question de l'intérêt à agir: elle a déclaré recevable la requête du suppléant d'un candidat aux élections législatives, alors que la loi ne prévoit aucunement cette possibilité faisant ainsi preuve d'une interprétation dynamique et constructive de la Constitution (DCC n° 22/DCC/EL/L/17 du 29/09/2017).

De même, dans sa décision du 6 avril 2021, la Cour a déclaré M. Yhomby-Opango recevable en sa requête, bien que ce dernier n'était pas candidat. Le juge a logiquement écarté la loi du 7 août 2018 au bénéfice de la constitution et démontré que le requérant était une personne *«intéressée»* par l'annulation de cette élection au sens de l'article 70 de la constitution.

«… perseverare diabolicum».

Plus problématique est la situation de ce requérant, candidat à la fonction présidentielle, qui a saisi la Cour hors délai (DCC n°005/DCC/EL/PR/16 du 04/04/2016 ; ou pour l'élection législative n°50/DCC/EL/L/17 du 29/09/2017) ; qui a oublié d'indiquer sa date et lieu de naissance, sa profession, les nom et prénom de l'élu dont l'élection est critiquée (DCC n°03/EL/PR/21 du 6/04/2021), toutes mentions requises à peine d'irrecevabilité, la jurisprudence étant établie sur ce point (DCC n° 31, 34, 36, 42, 43 et 44 /DCC/EL/L/17 du 29/09/2017 ; DCC n°23 et 39 /DCC/EL/L/17 du 29/09/2017). Tout naturellement, ces requêtes étaient vouées à l'échec de sorte qu'on peut s'interroger sur leur réelle signification.

Et si, finalement, la négligence du requérant n'étant pas de son fait, mais découlait plutôt de la faute exclusive de son Conseil? Cette hypothèse n'est pas à proscrire. Certes, la loi n'accepte la présence de l'avocat dans la procédure qu'après le dépôt par le requérant de sa requête initiale ; mais cela n'empêche pas ce dernier de confier la rédaction de son recours à un avocat, puis de le signer et déposer lui-même à la Cour. Pourtant, plus d'un avocat a signé, puis déposé la requête au nom de son client. La Cour a donc déclaré irrecevable une requête en annulation signée par un avocat (DCC n°26, 28 et 29 /DCC/EL/L/17 du 29/09/2017) ; par deux avocats au nom de leur client (DCC n° 45/DCC/EL/L/17 du 29/09/2017) ; ou encore une requête signée par le requérant, mais présentée sur le papier en-tête de ses deux avocats (DCC n°32/DCC/EL/L/17 du 29/09/2017). Ce dernier subterfuge assez troublant au demeurant s'est révélé à juste titre périlleux, la Cour relevant que ces avocats agissaient en qualité de mandataire du requérant, ce qui est interdit à ce stade de la procédure.

Rigorisme excessif de la Cour ou excès de zèle? La jurisprudence de la Cour se révèle parfois trop sévère, contribuant ainsi à son image du *«juge des irrecevabilités»*.

S'agissant, par exemple, de l'éviction de l'avocat au stade de la requête initiale évoquée ci-dessus, l'irrecevabilité en cas de présence de l'avocat est abrupte; elle n'est pas explicitement prévue par la loi, mais résulte d'une interprétation propre de la Cour en méconnaissance du principe selon lequel il n'y a pas d'irrecevabilité sans texte. En outre, alors que le recours en inconstitutionnalité d'une loi peut être directement présenté par un avocat au nom de son client, l'éviction de l'avocat au stade initial du recours en annulation d'un scrutin apparait inéquitable et incompréhensible, y compris au regard des enjeux en cause. Car si l'on peut bien comprendre la nécessité pour un requérant de signer personnellement son recours, acte qui marque sa volonté de s'engager dans la voie judiciaire, il apparait troublant d'interdire à un avocat de cosigner avec son client une requête en annulation d'une élection. Pourtant, aucun principe ou impératif juridique, voire politique, ne justifie une telle défiance de la Cour à l'égard de l'avocat au stade initial de la procédure. Cette limitation du champ d'intervention de l'avocat constitue indubitablement une entrave injustifiée aux droits de la défense en méconnaissance de l'article 1er de la loi du 20 août 1992 relative à la profession de l'avocat selon lequel ce dernier exerce *«la plénitude de son ministère sur la défense et l'assistance des parties»*.

En réalité, on ne trouvera qu'un grand avantage dans la présence de l'avocat dès le début de la procédure, son intervention pouvant contribuer à réduire des saisines fantaisistes ou à mieux présenter les moyens d'annulation qui, autrement, auraient été mal articulés.

Les conséquences que la Cour tire de l'absence de soumission de la requête au droit du timbre et de l'enregistrement portent aussi à interrogation tant elles paraissent brutales pour le requérant à qui elle n'offre aucune possibilité de régularisation ultérieure (voir en ce sens DCC n°19 et 24 /DCC/EL/L/17 du 29/09/2017). Si l'article 62 de la loi organique du 7 août 2018 dispose que «la requête est soumise aux frais de timbre et d'enregistrement.» la Cour estime que l'irrecevabilité de la requête est encourue en cas de méconnaissance de cette exigence. Or, une telle interprétation n'est soutenue explicitement ni par la constitution ou la loi, ni encore moins par un principe général de droit, d'autant plus que dans sa version initiale, l'article 113 de la loi du 10 décembre 2001 portant loi électorale dispensait expressément le requérant du droit de timbre et d'enregistrement.

En tout état de cause, même devant une requête irrecevable, la Cour dispose toujours de la faculté de se saisir d'office ainsi que l'envisage l'article 72 de la constitution, puis de vérifier si l'élection est entachée d'une *«irrégularité de nature à entraîner l'annulation du scrutin»*.

Et le législateur dans tout ça? Il contribue à sa façon à l'inintelligibilité de la loi, rendant parfois difficile la procédure pour le requérant.

Prenons l'exemple du droit de timbre et d'enregistrement évoqué précédemment : peu de justiciables saisissent le sens de cette exigence et renoncent donc à s'y soumettre (voir en ce sens DCC n°19 /DCC/EL/L/17 du 29/09/2017). D'autres ne sachant pas de quoi il en retourne, prennent néanmoins la précaution d'apposer sur leur requête des timbres fiscaux, sans plus de succès (Déc. n° 24 /DCC/EL/L/17 du 29 septembre 2017). Or, plusieurs décisions d'irrecevabilité ont été rendues pour ce motif. Comment soumettre une requête au droit de timbre et d'enregistrement? Rien n'est dit. L'intervention d'un acte réglementaire précisant les modalités de cette soumission ne serait que bienvenue, ou encore l'installation au sein de l'immeuble de la Cour d'un bureau pour le droit du timbre et de l'enregistrement.

Quant à l'action législative, elle gagnerait à remettre l'avocat au cœur du procès et ce dès l'étape de la requête initiale.

Comme on peut le voir, la contestation d'une élection ne relève pas d'une improvisation, mais bien d'une démarche réfléchie et planifiée. Elle doit être pensée en amont, y compris en mettant en œuvre une équipe chargée de compiler l'ensemble des données relatives au scrutin: incidents, fraudes, violences…, à soumettre à la Cour. Mais surtout, le requérant sera attentif aux règles procédurales, afin d'éviter toute irrecevabilité.

Quid de l'avenir? Le succès du contentieux électoral dépendra des ajustements que chaque intervenant apportera à sa partition. Au-delà des efforts du justiciable et du législateur sur l'intelligibilité de la loi, c'est surtout à la Cour que revient la lourde tâche d'accorder les violons et donc, de dire le droit. Dans sa démarche herméneutique, elle pourra privilégier une interprétation dynamique et constructive de la Constitution. Mais cette inflexion de la jurisprudence de la Cour que nous appelons de nos vœux est-elle réalisable ? La Cour est-elle assez modeste pour revenir sur sa jurisprudence? Nous l'espérons sincèrement, même si cela n'est pas gagné d'avance. On se souvient encore de sa décision n° 1/DCC/SVE/03 du 30/06/2003 par laquelle elle a jugé conformes à la constitution les articles 336 et 337 du code pénal, en se fondant sur *«l'état des mœurs et l'intérêt général»* (sic !) pour trouver normal qu'un homme ne soit pas poursuivi pour l'adultère, mais que la femme le fût, nonobstant le principe d'égalité devant la loi inscrite dans la constitution. Nous espérons qu'à la prochaine occasion, la Cour reviendra sur cette jurisprudence rétrograde. Un signe d'espoir: dans sa décision du 6 avril 2021, la Cour a admis son erreur en écartant au profit de la constitution l'article 57 de la loi du 7 août 2018. Elle reconnait s'être trompée en déclarant à tort conforme à la constitution l'intégralité de cette loi... dont l'article 57 est inconstitutionnel. Finalement, la Cour peut aussi se tromper, ce qui n'est qu'humain. Il nous semble cependant qu'elle peut réduire ce risque d'erreur, y compris en se faisant ouverte à la critique et aux analyses juridiques dissonantes.

FOOTBALL

La phase retour, une réalité !

La phase retour du championnat national d'élite Ligue 1 est devenue une réalité depuis dimanche 2 mai. Mais cette reprise coïncidant avec la quatorzième journée, a été marquée par le forfait du FC Nathalys.

Les joueurs de Nathalys ont refusé de descendre sur la pelouse. Ils revendiqueraient leurs primes. Il n'est pas très fréquent que de tels problèmes se règlent le jour du match. Les Diables-Noirs qu'ils devaient recevoir au Stade Municipal de Pointe-Noire ont finalement *«ramassé»* les trois points de la victoire, sans verser une seule goutte de sueur.

Inter Club et RCB ont ouvert le bal à Brazzaville, au Stade Massamba-Débat. Pour se quitter dos à dos (1-1).

Sur ces entrefaites, Jeunesse sportive de Talangaï et CARA ont, à leur tour, croisé le fer. Et comme au match aller, les jeunes descendus des collines de Talangaï se sont offerts crânement la tête de l'aiglon en inscrivant 2 buts. Mais cette fois, ils en ont concédé un. Score final : 2-1.

A Pointe-Noire, après le forfait du FC Nathalys, la lanterne rouge V.Club-Mokanda et l'Etoile du Congo en ont décousu sportivement. Après quatre-vingt dix minutes de course, il n'y a eu ni vainqueur, ni vaincu, mais un match nul vierge (0-0).

L'AS Cheminots sous une avalanche de buts à Owando. (Ph. DRCPF)

A Owando, au Stade Marien Ngouabi, il y a eu déluge. En battant largement (5-0) l'AS Cheminots, l'AS Otohô a ri à bouche déployée sur les malheurs de son adversaire. Toute l'amertume du monde dans la gorge des inconditionnels des hommes du rail. Il paraît qu'ils en ont perdu le sommeil.

Jean ZENGABIO

Rappel des résultats *: Inter Club-RCB (1-1), JST-CARA (2-0), FC Nathalys-Diables-Noirs: FF (0-3), V.Club-Mokanda-Etoile du Congo (0-0), AS Otohô-AS Cheminots (5-0). Restaient les matches Patronage Sainte-Anne-AC Léopards et Nico-Nicoyé-FC Kondzo.*

Classement officieux: *1.AS Otohô (40 points). 2.Diables-Noirs (26 points). 3.Etoile du Congo (25 points). 4. CARA (21 points). 5.JST (21 points). 6. AC Léopards (20 points, 13 matches). 7. FC Nathalys (17 points). 8. FC Kondzo (16 points, 13 matches). 9. AS Cheminots (14 points). 10. Inter Club (13 points). 11. Nico-Nicoyé (12 points, 13 matches). 12. Patronage Sainte-Anne (10 points, 13 matches). 13.RCB (10 points). 14.V.Club-Mokanda (8 points).*

CONGRES CONTINENTAL DE L'OSTA

Bilan «reluisant» pour le Congo

Le congrès continental 2021 de l'Organisation du sport travailliste et amateur (OSTA) s'est tenu du 19 au 26 avril dernier à Saly, au Sénégal. Selon les délégués congolais, le bilan est *«reluisant»* pour le pays, car il compte désormais trois membres au Conseil exécutif et a été choisi pour accueillir les prochains Jeux des travailleurs en 2022.

Pendant six jours, les congressistes de l'OSTA ont travaillé d'arrache-pied pour ficeler un plan d'action afin de mettre en œuvre les missions dévolues à l'instance exécutive. Deux activités majeures ont constitué l'ossature des travaux de Saly: le Forum international et les élections. De l'axe technique et sportif, un chronogramme d'activités sportives a été adopté, parmi elles, l'organisation des Jeux africains des travailleurs confiée au Congo. Elle se réalisera *«avec l'accord du Gouvernement congolais»*, a précisé le chef de la délégation et Président de la Fédération congolaise du sport de travail (FCST), Alain Romuald Atipot.

Au terme des travaux, le Camerounais Malick Atour Evelé a été réélu comme président du Comité exécutif de l'OSTA. Les postes de premier, de deuxième et de troisième vice-président échoient respectivement au Sénégalais Badara Ndiaye, à l'Erythréen Goitem Mokonen et à l'Algérien Abdelkrim Chouchaoui.

Philippe Mouanda-Nguimbi, Alain Romuald Atipot et Aloyse Dississa

Ce congrès a aussi permis à trois Congolais d'intégrer le Conseil exécutif comme membres, mais pas seulement, car ils cumulent d'autres fonctions. Ainsi, Alain Romuald Atipot a été élu Président de l'Office de liaison Afrique centrale cumulativement avec les fonctions de coordonnateur des opérations Media. Aloyse Dississa, secrétaire général de la FCST, s'est vu confier la lourde tâche de la coordination d'Africa Games (Jeux africains des travailleurs) et de l'OSTA City Walk. Enfin, Philippe Mouanda-Nguimbi, ex-secrétaire général à la naissance de l'OSTA, est coordonnateur Gouvernance, Ethique et Conformité.

Venu présider les cérémonies officielles de ce Congrès, le ministre des Sports du Sénégal, Matar Bâ, a préconisé un changement de paradigme et des approches novatrices pour permettre aux activités sportives d'apporter leur contribution attendue au développement économique et social dans les pays africains.

L'OSTA a été créée le 25 avril 2001 à Banjul, en Gambie. Son siège est à Yaoundé, au Cameroun. L'institution est reconnue par l'Union africaine (UA) et l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA). Elle est aussi membre de la Confédération sportive internationale travailliste et amateur (CSIT) et de l'Union des Confédérations sportives africaines (UCSA). Son rôle est d'organiser, promouvoir, contrôler, développer, coordonner et diriger la pratique des activités physiques et sportives dans le milieu professionnel en Afrique.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL DU CONGO

Le nouveau coach se fait toujours désirer

Deux semaines après le dépouillement des dossiers de candidatures au poste de sélectionneur des Diables-Rouges, et à presque un mois du début des éliminatoires de la Coupe du monde, c'est l'expectative sur le banc de touche de l'équipe nationale du Congo. Le public s'impatiente.

Et qu'est ce qui coince donc? La question reste sans réponse du côté de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) et du ministère des Sports, les deux parties qui ont procédé ensemble à un examen minutieux des candidatures. Le choix du futur sélectionneur des équipes nationales A et A' ne se fera pas sans l'un ou l'autre. Ceux qui ont été joints au téléphone ces derniers jours se sont avoués incompétents pour satisfaire à la requête relative à ce clair-obscur sur le banc des Diables-Rouges. *«Franchement, je ne peux pas vous donner d'informations à propos. Les seules personnes qui peuvent parler de ça ne se sont pas encore décidées»,* s'est débiné notre interlocuteur. Un autre a donné une piste. *«Il semblerait que 9 dossiers des prétendants remplissant le critère des diplômes exigées, auxquels ont été jointes les prétentions financières de chaque candidat, se trouvent sur la table de l'une des deux parties concernées par le choix du futur sélectionneur »*, affirme-t-il.

Les Diables-Rouges ayant affronté le Sénégal en fin mars dernier

Toutes les autres tentatives engagées pour obtenir des clarifications auprès de l'entourage de la FECOFOOT et du ministère des Sports sont allés mourir aux portes des cabinets. Le silence frise l'embarras, tandis que l'opinion continue de s'emballer dans des conjectures au sujet de l'identité du prochain entraîneur. Il y a quelques jours, le nom d'un prétendant tenant la corde a fuité sur le site Internet d'un journal sportif en ligne français, sans que la FECOFOOT et le ministère des Sports n'y apportent un démenti. Et récemment encore, la presse locale s'est faite l'écho d'un compatriote susceptible de remplacer Barthélemy Ngatsono. L'information n'a été ni confirmé, ni infirmée par les autorités.

L'expectative reste donc. Les Diables-Rouges entrent en lice entre le 5 et le 8 juin. Ils se déplaceront en Namibie, avant de recevoir le Sénégal (entre le 11 et le 14 juin). Mais, le flou persiste sur leur banc.

Jean ZENGABIO